



# **SOCIÉTÉ ONTARIENNE DU CANNABIS**

## **RAPPORT ANNUEL**

**2022-2023**

# LETTRE AU MINISTRE

---

L'honorable Peter Bethlenfalvy, ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de présidente du conseil d'administration, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC).

Le rapport couvre l'exercice allant du 1er avril 2022 au 31 mars 2023.

Sincères salutations,



Connie Dejak  
Présidente – Conseil d'administration  
Société ontarienne de vente du cannabis

# TABLE DES MATIÈRES

---

|                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------|----|
| Lettre au ministre                                                        | 02 |
| Message de la présidente du conseil                                       | 04 |
| Message du président et chef de la direction                              | 05 |
| Faits saillants du rendement                                              | 06 |
| À propos de la Société ontarienne du cannabis                             | 08 |
| Organigramme de l'OCS                                                     | 10 |
| Rémunération du conseil d'administration de la SOVC                       | 11 |
| Cannabis récréatif légal en Ontario : Environnement opérationnel          | 12 |
| Orientation stratégique : Activités clés et performances opérationnelles  | 14 |
| Priorités de l'entreprise                                                 | 15 |
| Risques pour l'organisme et plan d'atténuation                            | 23 |
| Rapport de gestion et analyse                                             | 25 |
| États financiers vérifiés de la SOVC pour l'exercice clos le 31 mars 2023 | 32 |

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

En tant que présidente du conseil d'administration de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), je suis ravie d'avoir travaillé avec mes collègues au cours de l'année écoulée pour guider l'organisation au début d'une transformation stratégique pluriannuelle visant à favoriser un marché du cannabis dynamique qui profite à tous les Ontariens.

En juillet 2022, le conseil d'administration a achevé une recherche nationale exhaustive et a eu le plaisir de nommer David Lobo au poste de président et chef de la direction de la SOVC. Le leadership avéré de David dans le domaine du cannabis, associé à sa capacité à développer et à équilibrer les priorités commerciales stratégiques, a bien servi la SOVC et ses parties prenantes. En collaboration avec l'équipe de direction, il a fait de la SOVC un leader national sur le marché du cannabis.

Avec des principes de gouvernance renouvelés et une surveillance renforcée, le conseil d'administration de la SOVC a tiré parti de son expertise pour créer une vision stratégique qui renforcera la sécurité publique pour tous les Ontariens, tout en favorisant un marché sain et dynamique pour le cannabis légal.

À ce jour, la SOVC a contribué à rendre possible un marché légal qui est sur le point de dépasser les 2 milliards de dollars de ventes annuelles dans la province, qui emploie des dizaines de milliers d'Ontariens dans toutes les régions, et qui fournit aux consommateurs des produits de cannabis légaux et de qualité testée par le biais de magasins de vente au détail pratiques et grâce à l'expérience du commerce électronique.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du conseil d'administration et à souligner le rôle important qu'ils ont joué en contribuant à faire de la Société ontarienne du cannabis un leader dans le domaine du cannabis. Je leur suis profondément reconnaissant de leur engagement à servir la province à ce titre. Nos administrateurs apportent une grande richesse de connaissances dans un large éventail de disciplines alors que nous fournissons la supervision et l'orientation stratégique nécessaires dans le domaine du cannabis. Je me réjouis de leur contribution à l'avenir et je les remercie à nouveau pour leur engagement et leur soutien continu.



Connie Dejak  
Présidente – Conseil d'administration  
Société ontarienne de vente du cannabis

# MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

L'exercice 2022-23 a marqué un tournant pour l'OCS, car notre entreprise s'est engagée dans un nouveau programme de transformation visant à créer une fondation qui favorisera le marché du cannabis le plus important et le plus dynamique du Canada. Je suis ravi de partager avec vous le rapport annuel 2022-23 de l'OCS, qui met en lumière les réalisations de l'organisation par rapport aux objectifs énoncés dans notre plan d'activités 2022-25.

Au cours de l'exercice écoulé, l'OCS a poursuivi ses efforts pour aider rapidement les nouveaux participants de l'industrie à se lancer sur le marché légal de l'Ontario. Il a notamment accueilli 345 magasins de cannabis autorisés supplémentaires, portant ainsi le réseau total à 1 661 magasins dans la province. À la fin de l'exercice, l'OCS s'était également associé à 90 producteurs agréés supplémentaires, la grande majorité d'entre eux étant de petites entreprises, dont beaucoup sont profondément enracinées dans des pratiques de culture traditionnelles qui ont contribué à la richesse et à la diversité de l'industrie. Parallèlement, le volume des ventes en Ontario a augmenté de façon substantielle, alors que la province prenait des mesures pour rouvrir complètement ses portes après la pandémie de COVID-19 et que les Ontariens étaient de plus en plus conscients des avantages du cadre de vente au détail légal.

En 2022-23, l'OCS a contribué à faciliter la croissance du marché légal de l'Ontario vers de nouveaux succès en réalisant 1,43 milliard de dollars de ventes en gros grâce à la distribution de 86 millions d'unités ou 315 000 kilogrammes de produits du cannabis à travers le million de kilomètres carrés de l'Ontario. Pour y parvenir, l'organisation a réalisé plusieurs investissements stratégiques dans son infrastructure de vente en gros et de distribution. Nous avons notamment lancé notre deuxième méthode de traitement des commandes : Flow-Through. Au total, le nombre de produits maintenus en stock ou vendus par le biais du système Flow-Through est passé à 2 950 UGS, soit une augmentation de 46,5 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui offre aux détaillants un choix plus vaste que jamais. Parallèlement, des améliorations de bout en bout ont été apportées au cours du second semestre de l'année afin d'améliorer le flux de marchandises entre les producteurs et les détaillants. L'organisation s'est également efforcée d'accroître la fiabilité de son service de livraison en gros aux détaillants après avoir connu plusieurs problèmes de croissance parallèlement à l'accélération rapide du réseau de magasins.

Je suis fier de vous annoncer que l'OCS a également pris des mesures significatives au cours de l'année écoulée pour rétablir ses relations avec les clients de ses magasins de cannabis agréés. Nous avons mis davantage l'accent sur la construction d'une culture de l'expérience client qui répond à notre mission « habilitante » grâce à : une meilleure transparence de nos opérations et de nos

politiques; un engagement accru avec l'industrie pour fournir une plus grande clarté des opérations; et des investissements dans la recherche qui soutiendra mieux les détaillants dans la transition des consommateurs du marché illégal.

Une nouvelle fonctionnalité a notamment été ajoutée à notre portail interentreprises (B2B) afin que nos partenaires détaillants puissent voir les stocks de produits disponibles en temps réel avant d'effectuer leurs achats en gros, ce qui leur permet d'acheter en toute confiance les produits dont ils ont besoin pour leurs magasins. En privilégiant des opérations équitables et transparentes, tout en restant à l'écoute des commentaires de ses partenaires du secteur, l'OCS vise à instaurer un climat de confiance et à s'assurer que nous pouvons travailler collectivement avec le secteur en vue d'atteindre les objectifs de la légalisation.

Cinq ans après la légalisation, la lutte contre la désinformation et la présentation des faits concernant le cannabis restent une priorité absolue. Au cours de l'été 2022, l'OCS a lancé « Cannabis rendu clair », un portail éducatif visant à fournir aux Ontariens les connaissances nécessaires pour prendre des décisions éclairées sur le cannabis. Afin de poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie de responsabilité sociale, nous avons lancé une autre campagne « Achetez des produits légaux » pour promouvoir les magasins de cannabis agréés de l'Ontario, dans le but de lutter contre la stigmatisation persistante et de promouvoir l'achat et la consommation responsables dans le cadre réglementé.

--

Sur une note plus personnelle, je tiens à remercier le conseil d'administration de la SOVC et ses dirigeants, par l'intermédiaire du président, pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me nommant au poste permanent de président et chef de la direction. C'est toujours un plaisir de travailler avec le conseil d'administration, notre talentueuse équipe de direction, l'ensemble du personnel de la SOVC et nos partenaires industriels dévoués, dans le cadre d'une vision commune visant à créer un marché du cannabis dynamique en Ontario.

Grâce à l'orientation stratégique plus claire que nous avons prise au cours de l'exercice écoulé, je suis convaincu que l'élan acquis dans tous les domaines de notre activité nous permettra de réaliser d'autres progrès dans les années à venir.



David Lobo  
Président et Chef de la direction  
Société ontarienne du cannabis

# FAITS SAILLANTS DU RENDEMENT

## RÉTROSPECTIVE : 2022-23

L'année écoulée a marqué le début d'une transformation pour l'OCS. Alors que la quatrième année de ventes légales de cannabis en Ontario se terminait et que la cinquième commençait, l'OCS a pris des mesures pour recentrer son attention sur une vision plus claire, celle de rendre possible le marché du cannabis le plus important et le plus dynamique du Canada. Comme indiqué dans son plan d'activités 2022-25, l'organisme a commencé à réorienter ses activités vers trois nouveaux objectifs stratégiques pluriannuels tout au long de l'exercice 2022-23

### Construire les meilleures capacités de commerce de gros

En tant que distributeur exclusif de cannabis de l'Ontario, l'OCS a continué d'investir dans l'infrastructure de vente en gros et de distribution nécessaire pour faciliter la croissance future des ventes légales. Cela a été mesuré par :



Construire les meilleures capacités de vente en gros



Enrichir l'expérience des clients grâce au numérique  
Enrichir l'expérience des clients grâce au numérique



Défendre le marché légal et un secteur socialement responsable

46,5% 10,2 310

Augmentation de la capacité à répertorier les UGS

Rotation des stocks

Plaintes par million d'unités vendues

### Enrichir l'expérience des clients grâce au numérique

En tant que grossiste de 1 661 magasins (au 31 mars 2023), l'OCS a commencé à prendre des mesures pour améliorer un parcours client transparent de bout en bout et créer des outils de libre-service simples pour les magasins de cannabis agréés. Cela contraste avec les années passées, où l'OCS a concentré ses efforts sur la mise en place de plateformes et de processus initiaux pour embarquer de nouveaux magasins et développer le réseau de magasins de l'Ontario à la suite de l'introduction d'un modèle de magasin de détail privé au printemps 2019. Tout au long de 2022-23, l'OCS a établi une base de politiques de vente en gros ancrées dans les principes d'équité et de transparence. Cela a été mesuré par :

97%

Taux d'exécution des commandes en gros

4,9

Score du sentiment client du détaillant

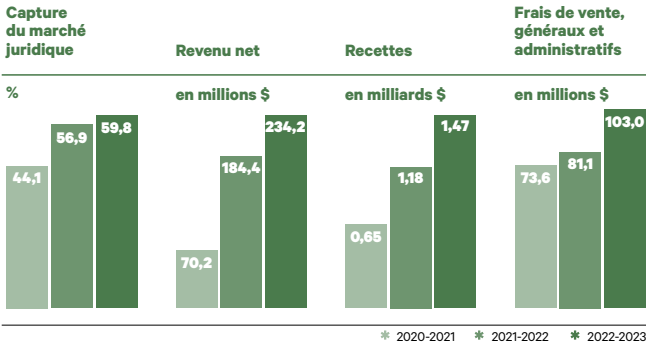
## Défendre le marché légal et un secteur socialement responsable

Dans le cadre de son mandat de responsabilité sociale, l'OCS a redoublé d'efforts pour éduquer les Ontariens sur le cadre juridique (un domaine d'opportunité dans les premières années suivant la légalisation) et a pris des mesures initiales pour se positionner en tant que leader dans la promotion de la consommation responsable. Cela a été mesuré par :

59% 155<sup>k</sup>

des consommateurs fréquents de cannabis reconnaissent que l'achat légal de cannabis est préférable à l'achat illégal

visiteurs uniques sur Cannabis rendu clair, la plateforme éducative en ligne de l'OCS



## Performance de l'entreprise

Pour s'acquitter de son mandat, qui consiste à garantir un accès sûr au cannabis légal et à éliminer le marché illégal, et pour respecter ses engagements financiers en tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, l'OCS a enregistré une croissance constante d'une année sur l'autre en ce qui concerne la conquête du marché légal, le revenu net et les recettes.

# À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DU CANNABIS

## Mandat de la province

La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), qui opère sous le nom de Société ontarienne du cannabis (OCS), est le grossiste exclusif du gouvernement en cannabis récréatif pour les magasins de vente au détail privés autorisés par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). L'OCS exploite également la boutique en ligne provinciale de cannabis récréatif, qui offre un accès légal aux adultes situés dans tout l'Ontario. L'OCS a été créée en tant qu'organisme gouvernemental par la *Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis* (la Loi sur la SOVC). Comme le prévoit la loi sur la SOVC, l'OCS est habilitée à acheter, posséder et vendre du cannabis et des produits connexes, ainsi qu'à promouvoir la responsabilité sociale en rapport avec le cannabis.

L'OCS soutient les objectifs du gouvernement de l'Ontario en matière de vente de cannabis récréatif, notamment la mise en place d'un système de vente au détail qui contribuera à lutter contre le marché illégal, à empêcher les enfants et les jeunes d'avoir accès au cannabis et à protéger les communautés. L'OCS soutient ces objectifs provinciaux :

- En s'approvisionnant en cannabis de qualité et en le distribuant aux magasins de cannabis autorisés
- En fournissant aux adultes un accès sûr et fiable au cannabis légal par l'entremise d'OCS.ca
- En faisant la promotion de la responsabilité sociale afin de faciliter une approche responsable de la vente au détail de cannabis
- En fournissant aux consommateurs des informations sur la consommation sûre et responsable

En tant qu'entreprise publique du gouvernement de l'Ontario, l'OCS génère également des bénéfices nets qui, au fil du temps, peuvent être remis à la province pour l'aider à financer des priorités telles que les services publics et l'infrastructure.

Dans le cadre de son mandat, l'OCS, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, rend compte au ministre des Finances et vise à fonctionner de manière efficace et transparente. Tout au long de l'exercice 2022-23, l'OCS s'est attaché à respecter

les priorités énoncées dans sa lettre d'orientation annuelle 2022-23 du ministre des Finances, tout en réalisant les objectifs décrits dans son plan d'activités 2022-25.

## Responsabilité de l'organisme

En tant qu'organisme de la Couronne du gouvernement de l'Ontario, l'OCS est soumis aux exigences énoncées dans la directive sur les organismes et les nominations. Sous la surveillance de son conseil d'administration, l'OCS a déployé des efforts considérables pour satisfaire à ces exigences en matière de responsabilité. Tous les documents sont accessibles sur [OCS.ca](https://ocs.ca).

## Les publications de l'OCS sur l'obligation de rendre compte sont les suivantes :

- les rapports annuels
- les plans d'activités
- les états financiers
- le protocole d'entente entre le président du conseil d'administration de la SOVC et le ministre des Finances
- les rapports sur les frais de voyage, de repas et d'accueil des cadres supérieurs.

# DÉCOUVRIR L'OCS

En tant qu'organisme de la Couronne gouverné par le conseil d'administration, la surveillance stratégique de la société est assurée par son président et son conseil d'administration. Comme le prévoit la loi sur la SOVC, le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil et est responsable devant le ministre des Finances. Parmi ses responsabilités, le conseil d'administration de la SOVC nomme le président et le chef de

la direction de l'organisme, qui est chargé de diriger toutes les opérations quotidiennes. Le président et chef de la direction nomme une équipe de cadres supérieurs pour l'aider à gérer les secteurs d'activité de l'organisme. Dans le cadre de son mandat et de ses objectifs stratégiques, l'OCS est guidé par un objectif, une vision, une mission et un ensemble de valeurs qui définissent qui est l'OCS et ce que l'organisation cherche à réaliser.

---

## OBJECTIF DE L'OCS

(Pourquoi nous existons)

Favoriser un marché du cannabis dynamique qui permet à tous les Ontariens de profiter des avantages du cannabis légal.

---

## VISION DE L'OCS

(Le monde auquel nous contribuons)

Le marché du cannabis le plus important et le plus dynamique du Canada.

---

## MISSION DE L'OCS

(Notre rôle)

Créer un marché dynamique grâce à une expérience client exceptionnelle, fondée sur la sélection, le service et la qualité.

---

## VALEURS DE L'OCS

(Comment nous remplissons notre rôle)

### Orientation client

Nous nous efforçons de fournir un service et un soutien exceptionnels à tous nos clients internes et externes.

### Pensée avant-gardiste

Nous défions le statu quo et adoptons l'innovation continue.

### Fierté du service

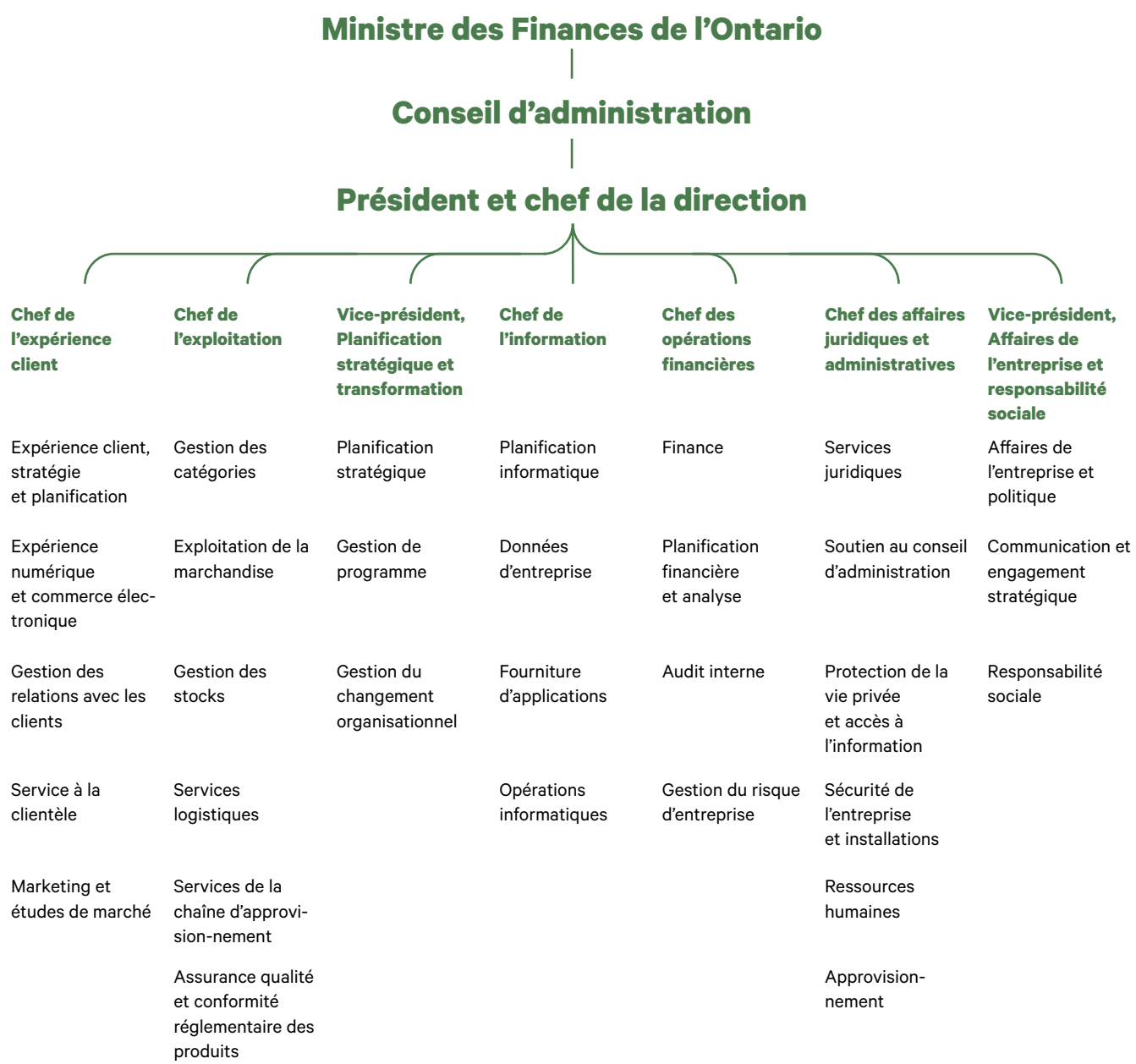
Nous agissons avec la plus grande intégrité en tant que fiers employés du secteur public.

### Travail d'équipe

Nous travaillons ensemble et nous gagnons ensemble – grâce à la diversité de nos forces individuelles.

# ORGANIGRAMME DE L'OCS

L'organigramme ci-dessous présente chaque service et ses domaines de compétence au 31 mars 2023.



# RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOVC<sup>1</sup>

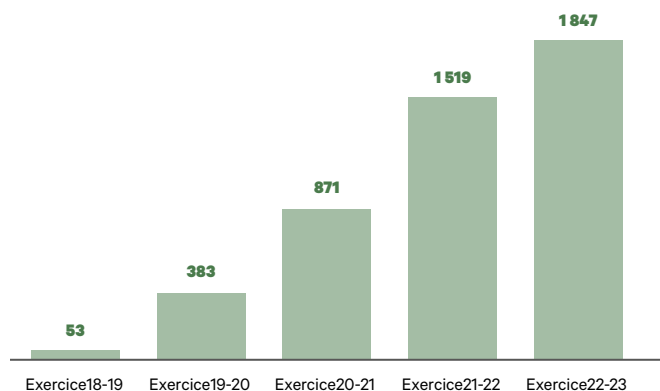
| Membres du conseil d'administration | Poste          | Terme                             | Rémunération versée en 2022-23 |
|-------------------------------------|----------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| Connie Dejak                        | Présidente     | Du 2 déc. 2020 au 1er déc. 2025   | 19 950,00 \$                   |
| Clare Copeland                      | Vice-président | Du 12 déc. 2019 au 11 déc. 2022   | 2 500,00 \$                    |
| Hanoz Kapadia                       | Membre         | Du 2 mai 2019 au 31 mars 2021     | 14 385,80 \$                   |
| Donna Duncan                        | Membre         | Du 13 nov. 2019 au 5 juill. 2022  | 1 300,00 \$                    |
| Kam Va Philip Leong                 | Vice-président | Du 27 août 2020 au 26 août 2023   | 6 500,00 \$                    |
| Kelly Elwood                        | Membre         | Du 29 sept. 2021 au 28 sept. 2024 | 3 300,00 \$                    |
| Michael Smoskowitz                  | Membre         | Du 25 nov. 2021 au 24 nov. 2024   | 2 800,00 \$                    |
| Anthony Bavota                      | Membre         | Du 17 févr. 2022 au 16 févr. 2025 | 3 600,00 \$                    |
| Rajesh Uttamchandani                | Membre         | Du 18 juin 2020 au 17 juin 2025   | 4 200,00 \$                    |
| Graham Coulson                      | Membre         | Du 19 janv. 2023 au 18 janv. 2026 | 200,00 \$                      |
| Benson Lau                          | Membre         | Du 19 janv. 2023 au 18 janv. 2026 | 200,00 \$                      |
| TOTAL                               |                |                                   | 58 935,80 \$                   |

<sup>1</sup> La rémunération de Hanoz Kapadia et d'Anthony Bavota pour l'exercice 2021-22 a été versée au cours de l'exercice 2022-23.

# LE CANNABIS RÉCRÉATIF LÉGAL EN ONTARIO : ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

L'exercice 2022-23 a marqué la fin de la quatrième année de ventes légales de cannabis récréatif au Canada et le début de la cinquième. En Ontario, les ventes au détail ont poursuivi leur tendance de croissance agressive au cours des premières années suivant la légalisation. Les sections ci-dessous détaillent les moteurs de cette tendance, notamment un marché en évolution, le paysage réglementaire et l'environnement économique.

## Ventes légales de cannabis en Ontario depuis la légalisation<sup>2</sup> (en millions de dollars)



## Un marché en évolution : Croissance post-pandémique, choix élargi et nouveaux participants

Le marché ontarien a continué d'évoluer considérablement en 2022-23. Au cours des deux premiers trimestres de l'exercice, l'activité dans toute la province a augmenté rapidement alors que l'Ontario prenait des mesures pour se remettre de la pandémie mondiale de COVID-19, ce qui a contribué à la croissance record des ventes légales de cannabis. Au 31 mars 2023, les adultes pouvaient faire des achats légaux dans 1 661 magasins de cannabis autorisés dans 351 communautés de l'Ontario. Au cours de cette période, le rythme des fermetures de magasins a également commencé à s'accélérer (avec 144 fermetures en 2022-23). Cependant, le taux d'ouverture de magasins a continué à dépasser le nombre total de fermetures, avec un total de 201 magasins supplémentaires en activité au 31 mars 2023, par rapport à l'année précédente.

Bien que l'accès des adultes au cannabis légal ait continué

à augmenter, les tendances se sont modifiées par rapport aux années précédentes. Dans les petites communautés, de nouveaux magasins ont continué à voir le jour, fournissant un meilleur accès au cannabis légal. En revanche, de nombreuses communautés densément peuplées ont connu une hyperconcurrence entre les détaillants existants et les nouveaux détaillants. Malgré une concurrence accrue sur certains marchés de l'Ontario, certains magasins ont réussi à augmenter leurs ventes, ce qui a pu être favorisé par l'élargissement du catalogue de produits en gros d'OCS. En particulier, la sélection de préroulés, de préroulés infusés, de concentrés et de boissons disponibles pour les magasins de cannabis agréés s'est considérablement élargie en l'espace de plusieurs mois. En outre, un marché de production de plus en plus concurrentiel a favorisé les innovations dans les formulations de produits (y compris l'introduction de nouveaux cannabinoïdes mineurs et inédits tels que le cannabigérol (CBG) et le cannabichromène (CBC)), l'emballage et l'image de marque des produits, ainsi que le matériel de production.

Tout au long de l'année 2022-23, l'OCS a continué de recruter régulièrement de nouveaux producteurs agréés, ce qui a contribué à soutenir la croissance de l'offre de produits. À la fin de l'exercice, l'OCS s'est associé à 239 producteurs agréés (soit 90 de plus qu'en 2021-22) pour offrir 2 950 produits uniques. Bon nombre de ces nouveaux partenaires comprennent de plus petits producteurs, y compris ceux qui détiennent des microlicences qui apportent souvent des pratiques artisanales qui ont été cultivées grâce à l'expérience du marché du cannabis hérité (avant la légalisation). Les producteurs autorisés existants et nouveaux ont contribué à rendre le marché du cannabis en Ontario plus diversifié que les années précédentes.

## Évolution du paysage réglementaire

Le cannabis récréatif est devenu légal au Canada à la suite de la promulgation de la *Loi fédérale sur le cannabis* le 17 octobre 2018. Depuis son entrée en vigueur il y a près de cinq ans, le gouvernement fédéral continue de consulter l'industrie et de poursuivre les changements réglementaires qui soutiennent ses objectifs de légalisation.

En décembre 2022, Santé Canada a fait entrer en vigueur des modifications légales visant à augmenter les limites de possession de boissons au cannabis par le public à un niveau qui s'aligne sur d'autres formes de cannabis, telles que les comestibles solides. En vertu des nouvelles règles, les adultes peuvent désormais posséder jusqu'à 17,1 litres de boissons au cannabis (48 unités de 355 ml), contre environ 2,1 litres en vertu

<sup>2</sup> Statistique Canada. Tableau 20-10-0056-01 Ventes mensuelles du commerce de détail par province et territoire (x 1 000)

des règles précédentes (cinq unités de 355 ml). L'OCS a travaillé avec ses partenaires de l'industrie pour soutenir ce changement, qui a augmenté le nombre total de boissons qu'un adulte peut acheter auprès d'un distributeur de cannabis autorisé. Entreposer au cours d'une seule visite. Bien que le nombre de boissons pouvant être achetées ait augmenté, les contrôles existants en matière de santé publique et de sécurité restent en place, y compris les emballages à l'épreuve des enfants et les limites de la quantité de THC par contenant.

En vertu de la *Loi sur le cannabis*, le gouvernement fédéral était tenu de procéder à un examen législatif du cadre juridique, de son administration et de son fonctionnement dans les trois ans suivant la légalisation. Un examen a été lancé en septembre 2022 avec la nomination d'un groupe d'experts indépendant chargé d'évaluer si le cadre atteint les objectifs prévus, y compris les effets de la légalisation sur la santé publique, l'économie, la société et l'environnement. Pour appuyer cet examen, l'OCS a publié un document de travail intitulé – [Possibilités d'amélioration du cadre fédéral canadien sur le cannabis : perspectives de la Société ontarienne du cannabis](#) – qui souligne plusieurs défis et opportunités que Santé Canada pourrait prendre en compte dans le cadre de son évaluation. L'OCS s'engage à travailler aux côtés du gouvernement de l'Ontario pour fournir des fournisseurs au groupe d'experts dans le cadre de l'élaboration d'un rapport qui sera déposé au Parlement fédéral d'ici mars 2024.

En décembre 2022, l'OCS a pris connaissance de préoccupations de Santé publique aux États-Unis liées à des produits de cannabis non réglementés contenant du delta-8 THC. Bien que n'ayant connaissance d'aucune réaction indésirable sur le marché légal du cannabis au Canada, l'OCS a décidé d'interrompre temporairement l'achat et la vente de ces produits jusqu'à ce que Santé Canada fournisse des orientations plus claires en matière de santé publique. Depuis lors, plusieurs autres provinces ont pris des mesures similaires, reconnaissant le caractère limité des orientations publiques sur la sécurité des cannabinoïdes mineurs intoxicants.

En Ontario, le cadre réglementaire provincial pour les magasins de détail est conçu pour soutenir un marché du cannabis bien réglementé et compétitif au profit des Ontariens. À l'appui de ces objectifs, la CAJO a fait entrer en vigueur des mises à jour de ses normes du registrateur pour les magasins de vente au détail de cannabis en juin 2022 afin de fournir aux magasins de cannabis autorisés une plus grande clarté sur les règles qui leur interdisent d'accepter ou de demander des incitations matérielles de la part des producteurs agréés. Notamment pour l'OCS, les mises à jour précisent que les producteurs agréés et les magasins de cannabis agréés peuvent conclure des accords pour produire des produits de cannabis « sous la marque du magasin ». Ces mises à jour visent à favoriser le choix des consommateurs et à assurer des conditions de concurrence équitables dans le secteur du cannabis légal.

## Évolution de l'environnement économique : Inflation vs. compression des prix, accès aux capitaux

En tant que secteur légal relativement nouveau de l'économie canadienne, le marché du cannabis récréatif a de nombreuses possibilités de continuer à s'améliorer et à s'établir pour les décennies à venir. Cependant, comme dans d'autres secteurs, la conjoncture économique générale a eu un impact notable sur l'industrie du cannabis tout au long de l'année 2022-23. Alors que l'Ontario et la communauté mondiale sortaient de la pandémie de COVID-19, l'environnement économique était caractérisé par l'instabilité géopolitique, la hausse des taux d'intérêt, les perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement et des niveaux d'inflation plus élevés. Plus précisément, l'indice des prix à la consommation en Ontario a augmenté de 6,5 % en moyenne au cours de l'exercice 2022-23.

Contrairement à l'augmentation du coût des biens dans la plupart des autres secteurs, les prix des produits légaux du cannabis sont restés stables ou ont baissé en raison d'une nouvelle compression des prix, compte tenu du niveau de concurrence sur le marché de la vente au détail de cannabis. Néanmoins, les conditions économiques générales ont eu un impact sur les coûts d'exploitation des participants du secteur, y compris l'OCS, les producteurs agréés et les magasins de cannabis agréés. En réponse, l'OCS a pris la décision stratégique d'absorber l'augmentation de ses coûts de service, y compris les coûts de livraison et de distribution au détail. L'OCS a également cherché des possibilités d'améliorer les conditions pour ses partenaires, notamment en modifiant son délai de traitement des paiements aux producteurs agréés et en donnant la priorité à l'élaboration et à la publication de sa nouvelle stratégie de tarification.

Au cours de l'exercice 2022-23, l'OCS a également observé une augmentation des restructurations, des consolidations ou des sorties du marché parmi les producteurs agréés. Cette tendance reflète la nature hyperconcurrentielle persistante de l'industrie du cannabis et les défis macroéconomiques, notamment le resserrement des budgets d'investissement, la tolérance réduite des investisseurs à l'égard d'une croissance financée par les pertes et le fardeau de la hausse des taux d'intérêt et des coûts des intrants.

Malgré ces tendances, l'OCS a continué à observer un marché en pleine croissance, avec une offre plus que suffisante pour répondre à la demande des consommateurs. Il convient de noter que les parts de marché entre les producteurs et les détaillants continuent de changer et devraient encore évoluer dans les années à venir.

<sup>2</sup> Statistique Canada. Tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation, mensuel, non corrigé des variations saisonnières

# ORIENTATION STRATÉGIQUE : ACTIVITÉS CLÉS ET PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

Chaque année, l'OCS reçoit une lettre d'orientation annuelle du ministre des Finances qui décrit les priorités et les attentes du gouvernement de l'Ontario à l'égard de l'organisme. En 2022-23, l'OCS a été chargé de poursuivre les efforts visant à créer un marché légal dynamique qui contribue à lutter contre le marché illégal, à soutenir l'introduction sur le marché d'un assortiment diversifié et innovant de produits dont la qualité

a été testée, et à faire progresser les efforts de responsabilité sociale dans l'industrie. Les plans de l'organisme pour répondre à ces attentes ont été définis dans son plan d'activités 2022-25. Les sections suivantes donnent un aperçu des progrès réalisés par l'organisme pour atteindre ces buts et objectifs au cours de l'exercice 2022-23.



## Priorités de l'entreprise

### Objectif 1 : Construire les meilleures capacités de vente en gros

- Augmenter la capacité à répertorier les UGS de 50 % (d'une année sur l'autre)
- Réaliser 10 rotations d'inventaire par an au centre de distribution OCS
- Réduire de 3 % le nombre de réclamations par million d'unités vendues (d'une année sur l'autre)

### Objectif 2 : Enrichir l'expérience des clients grâce au numérique

- Satisfaire 94 % des commandes de gros des détaillants
- Cibler une note de satisfaction client de 6/10 pour les détaillants

### Objectif 3 : Défendre le marché légal et un secteur socialement responsable

- Atteindre un taux d'accord de 60 % parmi les consommateurs fréquents de cannabis, selon lequel l'achat légal de cannabis est préférable à l'achat illégal
- Objectif de 10 000 visites sur le site web de l'OCS consacré à la Responsabilité sociale

# PRIORITÉS DE L'ENTREPRISE

## Objectif 1 : Construire les meilleures capacités de vente en gros

Chaque jour, l'OCS distribue plus de 1 100 kilogrammes de cannabis aux magasins de cannabis agréés et aux consommateurs adultes de la province. Tout au long de l'exercice, l'OCS a continué à faire des investissements proactifs pour mettre en place une infrastructure et des systèmes de vente en gros robustes afin d'accroître son offre de produits, d'apporter des améliorations ciblées à ses niveaux de prestation de services, d'améliorer ses processus de contrôle de la qualité et d'accroître la transparence de ses politiques.

### Favoriser la diversification de la gamme de produits

Dans un marché légal de plus en plus concurrentiel, les détaillants ont demandé à l'OCS un plus grand choix de produits pour les aider à diversifier leurs offres par rapport à leurs concurrents et à mieux répondre aux demandes des

consommateurs. Pour répondre à ces demandes, l'OCS a travaillé en collaboration avec les producteurs agréés au cours de l'année écoulée afin de mieux prévoir les produits en demande et d'améliorer le flux de marchandises en Ontario, tout en continuant à améliorer ses pratiques de gestion des catégories de produits, qui sont nécessaires pour répertorier un grand volume d'UGS dans son catalogue de vente en gros. Avec une offre de produits élargie, l'OCS permet aux détaillants d'étoffer leurs stocks, d'offrir un plus large éventail de choix aux consommateurs et de proposer une alternative convaincante aux sources illégales.

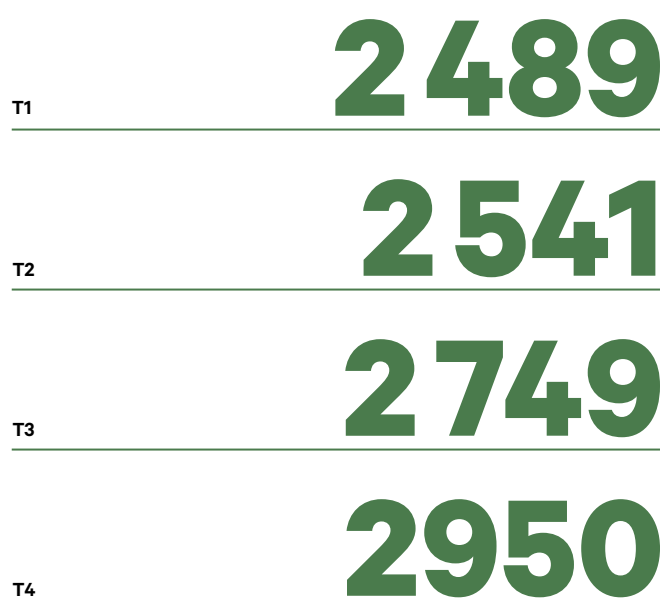
Afin de soutenir ces efforts, l'OCS s'est associé à plus de 239 producteurs agréés (90 de plus qu'en 2021-22) pour élargir son catalogue de produits à 2 950<sup>4</sup> UGS uniques d'ici la fin de l'exercice. À mesure que de nouvelles UGS sont introduites, l'OCS travaille également avec ses fournisseurs pour retirer les produits qui ne correspondent plus aux besoins d'assortiment du catalogue.

| Objectif                                                                                                                                           | Indicateur clé de performance                                                                   | Description                                                                                                                                                                                            | État d'avancement                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br><b>Construire les meilleures capacités de vente en gros</b> | Augmentation de 50 % de la capacité à répertorier les UGS (d'une année sur l'autre)             | Mesure la croissance de la capacité de l'OCS à élargir sa gamme de produits                                                                                                                            | L'OCS a réalisé des progrès considérables dans la poursuite de cet objectif, en augmentant de 46,5 % sa capacité à répertorier les UGS (d'une année sur l'autre) |
|                                                                                                                                                    | Réaliser 10 rotations d'inventaire par an au centre de distribution OCS                         | Mesure la fréquence à laquelle les stocks sont épuisés et réapprovisionnés, ce qui favorise la qualité des produits (par ex., des produits plus récents et plus frais sont ajoutés à chaque rotation). | L'OCS a dépassé son objectif et a réalisé 10,2 rotations de stocks.                                                                                              |
|                                                                                                                                                    | Réduire de 3 % le nombre de réclamations par million d'unités vendues (d'une année sur l'autre) | Mesure la satisfaction des consommateurs                                                                                                                                                               | L'OCS a reçu 310 plaintes par million d'unités, ce qui est inférieur à son objectif                                                                              |

<sup>4</sup> Représente le total des UGS répertoriées au 31 mars 2023, y compris les nouvelles UGS ajoutées et retirées du catalogue tout au long de l'exercice 2022-23.

Sur la base des progrès réalisés au cours de l'exercice 2021-22 pour améliorer son processus d'appel de produits de bout en bout, l'OCS a introduit 600 à 800 UGS uniques chaque trimestre pour faciliter l'introduction de nombreux produits nouveaux et innovants sur le marché. Pour s'assurer que l'OCS maintient une offre de produits équilibrée, innovante et évoluant rapidement, l'organisme a également créé un nouveau programme de gestion du cycle de vie des produits. Ce programme sera mis en œuvre en 2023-24 et se concentrera sur la gestion du parcours d'un produit à travers les différents modèles d'exécution (référencement général stocké, Flow-Through et Farmgate), en assurant une gestion efficace des stocks et la satisfaction des détaillants lorsqu'ils passent des commandes en gros.

### Nombre d'UGS pour l'exercice 2022-2023



#### Améliorer les niveaux de service en matière de stocks, d'exécution et de livraison en fonction de la demande

L'OCS a continué d'investir dans son infrastructure de gros et de distribution afin d'améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et l'accès des détaillants à des produits nouveaux et innovants. En 2022-23, l'OCS a achevé la mise en œuvre d'un nouvel outil de planification de la chaîne d'approvisionnement, amélioré les rapports en libre-service destinés aux producteurs agréés par l'intermédiaire de son programme de commandes anticipées et apporté des modifications au logiciel de réservation de son centre de distribution en fonction des commentaires des fournisseurs.

Afin d'améliorer la cohérence des services d'exécution et de livraison aux détaillants, l'OCS a mis en œuvre une série d'améliorations au cours des troisième et quatrième trimestres, notamment de nouveaux processus d'assurance qualité de l'exécution, une meilleure mesure interne des paramètres clés de la livraison et une réduction de sa fenêtre de livraison après une augmentation temporaire au cours du deuxième trimestre à la suite de problèmes de capacité.

Au premier trimestre, l'OCS a également achevé la transition vers un modèle de livraison en étoile. Initialement mis en œuvre dans certains marchés régionaux au quatrième trimestre de 2021-22, le modèle en étoile a été étendu en 2022-23 à l'ensemble du réseau de distribution. Dans le cadre de ce modèle, les commandes des magasins sont acheminées du centre de distribution vers les plateformes régionales de l'Ontario, où elles sont triées avant d'être expédiées directement aux magasins de cannabis agréés. Dans le cadre de cette initiative, l'OCS a remplacé les camions de livraison de 26 pieds par des camions plus petits, qui transportent des boîtes plus petites au lieu de palettes vers les détaillants. Le passage à des camions plus petits offre plusieurs avantages, notamment une meilleure manœuvrabilité, ce qui facilite la navigation dans les zones métropolitaines et l'accès aux zones de chargement des magasins de cannabis agréés. Grâce à ce changement, l'OCS a pu réduire à la fois les délais et les coûts de livraison, créant ainsi un processus de livraison plus efficace et plus transparent pour ses partenaires détaillants.

Conscient du besoin d'efficacité et d'évolutivité pour soutenir un marché de plus en plus concurrentiel, l'OCS a activement mis en œuvre des processus automatisés et des systèmes de planification pour rationaliser ses opérations de vente en gros. Par exemple, au premier trimestre 2022-23, l'OCS a mis en place une tour de prélèvement et un système de contrôle des convoyeurs avec des capacités de « prélèvement et de passage » dans son centre de distribution pour aider à servir ses clients grossistes plus rapidement et plus efficacement. Ces processus automatisés et ces systèmes de planification ont transformé les vitesses de traitement des commandes, minimisé les délais d'exécution des commandes et augmenté la flexibilité, ce qui a permis d'améliorer l'expérience des clients.

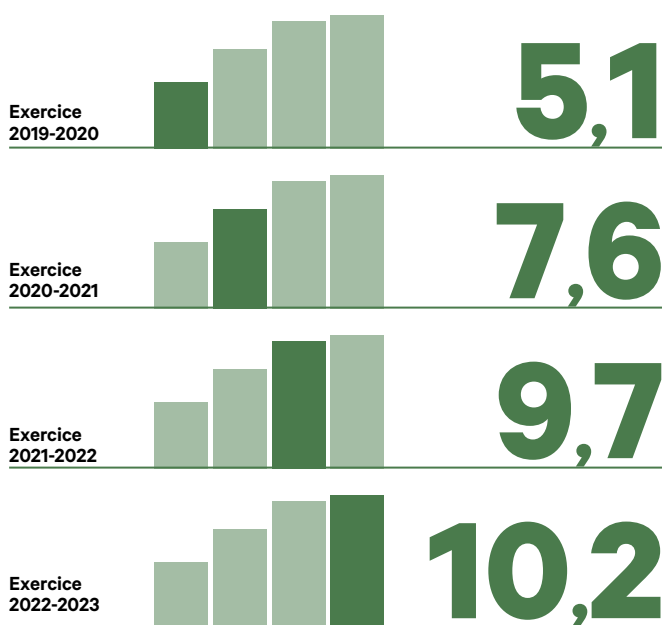
#### Flow-Through « 1.0 »

En 2022-23, l'OCS a procédé au lancement à grande échelle de son modèle de distribution Flow-Through (après un projet pilote limité à la fin de 2021-22). En tant que méthode de distribution secondaire, Flow-Through permet aux détaillants de commander à partir d'un catalogue élargi d'articles exclusifs à la vente en gros qui ne sont pas stockés dans le centre de distribution de l'OCS et qui ne sont pas disponibles à l'achat sur OCS.ca. Ce modèle permet aux détaillants de stocker des innovations uniques et saisonnières en fonction de la

demande réelle et donne aux producteurs agréés la possibilité d'inscrire davantage de produits auprès d'OCS. La vente par correspondance offre aux détaillants et aux producteurs une occasion unique de se différencier, ce qui favorise le dynamisme du marché. En retour, cela a permis à l'OCS de stocker dans son entrepôt des produits plus demandés et d'affiner ses pratiques de gestion des stocks, notamment en augmentant la rotation des stocks de manière à ce que les produits stockés soient continuellement réapprovisionnés pour en garantir la fraîcheur. Au 31 mars 2023, l'OCS avait réalisé 10,2 rotations de stocks (contre 9,7 l'année précédente). L'OCS continuera à surveiller cette mesure clé des stocks pour soutenir les objectifs de qualité et de fraîcheur des produits tout en veillant à ce que l'augmentation et la diversification des offres de produits continuent d'être motivées par la demande des consommateurs.

### Rotation des stocks

#### Nombre de rotations de stocks par an



Au cours de l'année écoulée, l'OCS a commencé à développer et à transférer des produits vers son catalogue de vente en flux, en intégrant 305 UGS provenant de 90 producteurs agréés. Concrètement, cela signifie que l'agence a expédié 1,4 million d'unités par le biais du modèle Flow-Through à près de 1 600 magasins de cannabis agréés. D'autres investissements sont prévus en 2023-24 pour développer et améliorer le Flow-Through en tant que méthode de distribution secondaire,

notamment en augmentant la valeur pour les détaillants et les producteurs.

### Réduire les plaintes relatives à la qualité des produits

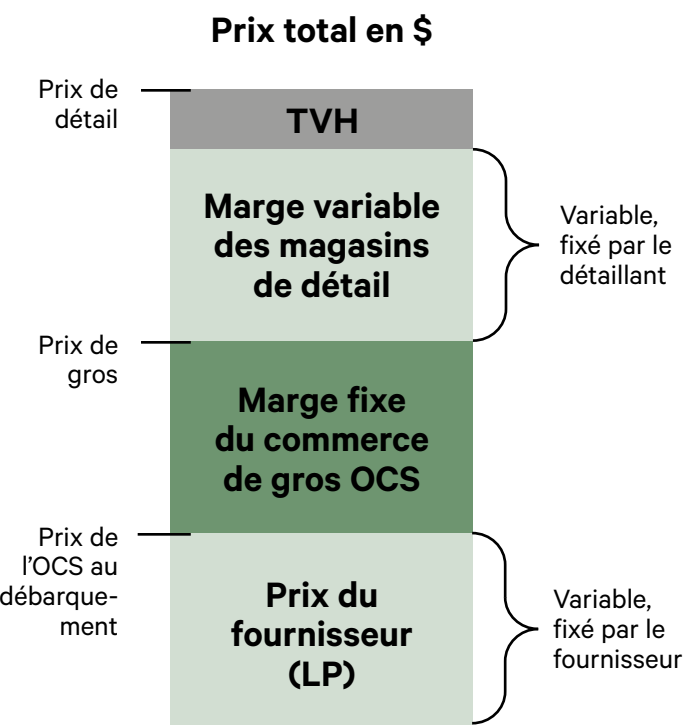
L'OCS reconnaît les efforts déployés par les producteurs agréés pour faire progresser le développement et l'exécution des produits, ce qui a permis d'améliorer considérablement la qualité des produits depuis la légalisation. Cela dit, les plaintes des consommateurs – mesurées par le nombre de plaintes reçues par million d'unités vendues – ont augmenté parallèlement à la croissance du catalogue et du volume, ce qui souligne la nécessité pour l'OCS de jouer un rôle plus important dans le renforcement des exigences de qualité pour tous les produits qu'il répertorie.

Afin de réduire le nombre de plaintes relatives à la qualité des produits et de garantir la vente de produits du cannabis sûrs, fiables et de grande qualité, l'OCS a mis en œuvre plusieurs mesures au cours de l'année écoulée pour compléter ses processus d'assurance qualité existants. Il a notamment investi dans l'amélioration des processus de gestion des cas de qualité afin de gérer, de suivre et de résoudre plus efficacement les plaintes relatives à la qualité des produits. L'OCS prévoit de partager avec les producteurs titulaires d'une licence, au début de l'année 2023-24, des données améliorées sur les performances des produits en ce qui concerne les plaintes des clients, ce qui soutiendra l'amélioration continue de la qualité dans l'ensemble du catalogue de produits de l'OCS. En outre, l'OCS a optimisé son processus interne d'examen des produits en demandant aux producteurs agréés de vérifier des informations importantes sur les produits afin de s'assurer que les produits vendus à l'OCS respectent les normes réglementaires de Santé Canada. Grâce à ces mesures, l'OCS vise à minimiser les plaintes des consommateurs et à renforcer la confiance dans la chaîne d'approvisionnement légale et réglementée.

Accroître la transparence des politiques de tarification

Au quatrième trimestre, l'OCS a annoncé qu'il abandonnerait l'approche de la tarification variable au profit d'un modèle de tarification à marge fixe afin d'accroître la transparence sur la manière dont les décisions relatives à la tarification de gros sont prises et d'assurer une plus grande cohérence pour les producteurs agréés. Les majorations seront affichées publiquement, ce qui permettra aux fournisseurs de planifier avec plus de certitude. Dans le cadre de ce modèle, une marge fixe sera fixée pour chaque catégorie de produits (par exemple, les fleurs séchées, les préroulés et les boissons) et appliquée en tant que pourcentage au-dessus du coût au débarquement (qui comprend la marge du producteur et les droits d'accise) pour obtenir le prix de gros.

Nouvelle structure de prix :  
Marge fixe du commerce de gros



Parallèlement à ces changements structurels, l'OCS réduira ses marges. Cette réduction devrait permettre de soutenir un marché dynamique, mieux à même de concurrencer les opérateurs illégaux. Conformément à son engagement en matière de responsabilité sociale, les marges seront stratégiquement réduites afin d'encourager les consommateurs à acheter des produits qui ne nécessitent pas de fumer ou de vapoter, tels que les produits comestibles et les produits topiques. Toutefois, la marge sur les fleurs séchées sera la plus faible de toutes les catégories de produits afin de concurrencer efficacement le marché illégal.

Une fois mises en œuvre au deuxième trimestre 2023-24, on estime que ces réductions de marge contribueront à hauteur d'environ 35 millions de dollars au marché en 2023-24, avec une réduction pour l'ensemble de l'exercice 2024-25 estimée à environ 60 millions de dollars, et qui s'accumulera chaque année au cours des années suivantes, à mesure que le marché se développera.

Taux de marge fixe  
du commerce de gros  
par sous-catégorie

|              |     |               |     |                   |     |
|--------------|-----|---------------|-----|-------------------|-----|
| Fleur séchée | 23% | Capsules      | 25% | Préroulés infusés | 29% |
| Préroulés    | 29% | Vaporisateurs | 25% | Comestibles       | 25% |
| Huiles       | 25% | Concentrés    | 25% | Boissons          | 25% |
| Topiques     | 25% | Graines       | 25% | Accessoires       | 20% |

## Objectif 2 : Enrichir l'expérience des clients grâce au numérique

Au cours de l'année écoulée, l'OCS a commencé à optimiser ses outils et processus pour ses partenaires détaillants. L'objectif est de réduire le temps que les détaillants passent sur les plateformes numériques de l'OCS ou interagissent avec l'OCS pour obtenir une expérience de vente en gros satisfaisante, ce qui leur permet de se concentrer sur la croissance de leur entreprise et l'engagement avec les consommateurs. Pour y parvenir, l'OCS a renforcé l'équité et la transparence de ses processus de commande de produits et a amélioré les données et les outils numériques mis à la disposition des magasins de cannabis agréés.

### Des politiques équitables et transparentes

Au cours de l'exercice, l'OCS a transformé son processus de commande de gros afin de réduire les frictions pour ses partenaires détaillants. Pour soutenir ces efforts, l'OCS a consulté les détaillants sur les possibilités d'améliorer leur processus de commande et a constaté que les détaillants ont besoin d'une plus grande transparence sur la disponibilité des produits qu'ils ont l'intention de commander. En décembre 2022, l'OCS a lancé une nouvelle initiative de contrôle des achats avec deux changements majeurs dans la fonctionnalité de sa plateforme de commande B2B.

La première nouveauté offre une visibilité sur les stocks OCS disponibles, ce qui permet aux détaillants de connaître les quantités de chaque UGS qu'ils peuvent acheter le jour de leur commande. La deuxième nouveauté permet aux détaillants de « cliquer pour acheter », ce qui leur fournit un niveau de

confiance plus élevé quant à l'exécution d'un produit confirmé dans leur panier numérique. L'ensemble de ces nouvelles fonctionnalités a permis aux détaillants d'avoir une plus grande confiance dans l'expérience de commande de gros d'OCS.

Pour s'assurer que les détaillants comprennent les nouveaux processus de commande et les avantages de l'initiative de contrôle des achats, l'OCS a organisé des sessions de formation ciblées qui ont permis de former 67 % de l'ensemble du réseau de détaillants en cinq semaines. En améliorant le processus de commande, l'OCS vise à réduire le temps que les détaillants consacrent à la navigation sur les plateformes de vente en gros, afin qu'ils puissent se concentrer davantage sur le développement de leur activité et l'engagement auprès de leurs clients. L'introduction de l'initiative de contrôle des achats souligne l'engagement continu de l'OCS à travailler en collaboration avec ses partenaires de l'industrie pour offrir une expérience client sans friction et a établi une nouvelle norme pour le déploiement d'initiatives majeures pour les détaillants.

### Des outils en libre-service simplifiés pour les détaillants

En complément de l'introduction de l'initiative de contrôle des achats, l'OCS a apporté des améliorations supplémentaires à son portail B2B afin d'améliorer encore l'expérience de commerce de gros pour ses partenaires détaillants. Depuis son lancement en 2021-22, le portail B2B a créé des gains d'efficacité importants pour le cycle de commande des produits et fournit aux magasins de cannabis agréés une plateforme intégrée de commande de gros. Cependant, l'OCS reconnaît la nécessité d'améliorer continuellement cet outil en libre-service afin de mieux répondre aux besoins changeants des détaillants. Les récentes améliorations apportées au portail B2B

| Objectif                                                                                                                                        | Indicateur clé de performance                                              | Description                                                                                         | État d'avancement                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>Enrichir l'expérience des clients grâce au numérique</b> | Objectif 94 % de taux d'exécution des commandes de gros                    | Mesure le pourcentage de commandes de gros que l'OCS réussit à honorer sans pénurie de marchandises | Réalisation d'un taux d'exécution des commandes de gros de 97 %                                                                                                                  |
|                                                                                                                                                 | Objectif 6/10 pour la note de satisfaction de la clientèle des détaillants | Mesure le niveau de satisfaction des magasins de cannabis agréés à l'égard des activités de l'OCS   | 4,9/10 pour la satisfaction de la clientèle des détaillants. Bien que ce résultat soit inférieur à l'objectif de 6/10, l'OCS a observé des progrès depuis le début de l'exercice |

comprennent une série d'améliorations de la navigation et de l'expérience utilisateur qui réduisent les frictions au cours du processus de commande de produits et aident les détaillants à mieux planifier leurs besoins en matière de gammes de produits. Des données supplémentaires ont été recueillies en 2022-23 et permettront d'améliorer encore la plateforme au cours de l'année à venir.

### **Accès pratique à l'analyse des données et aux informations sur les consommateurs**

À mesure que le marché ontarien du cannabis évolue, l'OCS continue d'évaluer les nouvelles tendances du marché et les préférences des consommateurs afin de mieux comprendre les désirs, les perceptions et les croyances qui motivent la décision d'acheter du cannabis. Étant donné son rôle de distributeur exclusif de cannabis en Ontario, l'OCS est bien placé pour investir, regrouper et distribuer aux détaillants des analyses de données fiables sur le marché et des informations sur les consommateurs, afin de les aider à attirer les consommateurs loin du marché illégal.

En 2022-23, l'OCS a apporté des améliorations à sa plateforme de données existante pour les détaillants, qui leur permet d'accéder aux stocks de produits, aux prix et aux tendances des ventes. Ces mises à jour fonctionnelles ont rendu la plateforme plus intuitive et conviviale, permettant aux détaillants de naviguer facilement et d'extraire des informations significatives des données disponibles. Pour aider les détaillants à utiliser efficacement la plateforme, l'OCS a organisé des sessions de formation sur les caractéristiques, les fonctionnalités et les capacités mises à jour, afin que les détaillants aient les connaissances et les compétences nécessaires pour exploiter efficacement les données en fonction de leurs besoins commerciaux. Doter les détaillants de données précieuses et leur fournir les outils nécessaires pour prendre des décisions de commande éclairées va dans le sens de l'objectif de l'OCS, qui est de favoriser un marché de détail plus dynamique dans la province.

Au cours de l'année écoulée, l'OCS a également continué à faire des investissements notables dans des recherches exclusives et dans l'identification d'informations pratiques sur les consommateurs à l'intention du marché légal. Les efforts comprennent le lancement d'une nouvelle publication trimestrielle, *The Spark*, et la distribution d'une segmentation actualisée des consommateurs et d'éléments de recherche sur les voyages.

Au cours de l'exercice 2022-23, la CAJO et l'OCS ont élaboré et lancé conjointement une nouvelle approche de la déclaration du cannabis afin de réduire la charge réglementaire pesant sur les détaillants lorsqu'ils s'acquittent de leurs obligations réglementaires fédérales en matière de déclaration. Cette

nouvelle plateforme rationalisée de soumission des données pour les points de vente (PDV) s'intégrera directement aux systèmes de PDV en magasin des détaillants pour extraire automatiquement, normaliser et automatiser les rapports mensuels, éliminant ainsi la nécessité pour les détaillants de préparer et de soumettre manuellement leurs rapports mensuels. La plateforme de soumission des données pour les PDV continuera d'être déployée avec les fournisseurs de PDV qui embarquent les détaillants tout au long de l'exercice 2023-24. Vous pouvez trouver plus d'informations sur la plateforme de soumission des données pour les PDV sur le [site web de la CAJO](#).

### **Modèle d'exploitation révisé de l'expérience client**

En réponse aux commentaires des détaillants au cours des dernières années, l'OCS a adopté un nouveau modèle d'exploitation de l'expérience client (CX). Il s'agit notamment de regrouper toutes les fonctions de l'OCS en contact avec la clientèle selon des normes de responsabilité et des niveaux de service plus clairs pour les détaillants, afin de les aligner sur la mission de l'OCS, qui est de favoriser un marché du cannabis dynamique. Bien que la transition de l'OCS pour devenir une véritable organisation du CX soit un processus pluriannuel, les commentaires des détaillants sur ces changements ont été positifs jusqu'à présent.

Objectif 3 : Défendre le marché légal et un secteur socialement responsable

La responsabilité sociale est au cœur du mandat de l'OCS et joue un rôle fondamental dans la réalisation de l'objectif de l'OCS, qui est de favoriser un marché dynamique. L'OCS a déjà fait des progrès dans la mise en œuvre de sa stratégie pluriannuelle de responsabilité sociale, qui vise à faire progresser les connaissances sur le cannabis et à promouvoir une consommation responsable, à soutenir un secteur diversifié et inclusif, et à jeter les bases de la durabilité.

Parallèlement, au cours des premières années qui suivent la légalisation, l'OCS a la possibilité de favoriser un marché du cannabis dynamique en encourageant la sensibilisation et l'éducation sur le cannabis légal et les avantages d'un cadre réglementé.

Éduquer les Ontariens

Au troisième trimestre de 2022-23, l'OCS a lancé sa deuxième campagne d'éducation publique « Achetez légal ». Cette campagne visait à informer les Ontariens sur les avantages du cadre réglementé du cannabis légal et à faire connaître les lieux où l'on peut acheter du cannabis légal. Les résultats ont été positifs. La campagne a réussi à augmenter de 8 % à 76 % le nombre de consommateurs fréquents qui envisagent d'acheter du cannabis légal. En outre, il a contribué à l'augmentation de la fréquentation de l'outil [de localisation des magasins de cannabis autorisés](#) sur OCS.ca.

En avril 2022, le Conseil national de recherches du Canada et la police provinciale de l'Ontario ont publié une étude portant sur le cannabis illégal saisi dans toute la province.

L'étude a révélé que les produits illégaux ne divulguaient pas les quantités de THC et que, dans les cas où cette information était mentionnée, les quantités réelles étaient de 20 % à 50 % inférieures à la teneur en THC indiquée. L'étude a également révélé que les produits illégaux contenaient des niveaux dangereusement élevés de toxines nocives et de pesticides dont l'utilisation sur le cannabis n'est pas autorisée. Cette étude souligne l'importance d'orienter les consommateurs vers des sources légales, où ils peuvent acheter en toute confiance des produits de cannabis répondant à des normes réglementaires strictes.

Les efforts déployés par l'OCS et ses partenaires détaillants pour informer les consommateurs ont commencé à porter leurs fruits. Une étude récente menée auprès des Ontariens par l'OCS et l'Institut Angus Reid a révélé une évolution positive des attitudes à l'égard du cannabis. Selon cette étude, plus des trois quarts (76 %) des Ontariens considèrent que la légalisation du cannabis est bonne ou plutôt bonne pour le Canada. Parmi ceux qui ont des opinions négatives à l'égard du cannabis, 27 % considèrent toujours la légalisation comme une bonne chose. Près des deux tiers (64 %) affirment que l'accès à des produits du cannabis sûrs est un avantage important de la légalisation du cannabis.

Vers la fin de l'exercice, l'OCS a commencé à préparer le lancement inaugural de son Fonds d'impact social, qui invitera les organismes sans but lucratif constitués en société, les organismes de bienfaisance enregistrés et les établissements de recherche et d'enseignement à soumettre des demandes pour financer des initiatives communautaires et des initiatives axées sur la recherche. Les programmes, initiatives et recherches financés, dont le lancement est prévu au premier trimestre 2023-2024, bénéficieront à l'ensemble de la communauté ontarienne, démontreront clairement l'impact social et soutiendront les objectifs plus larges de l'OCS en matière de responsabilité sociale et d'entreprise.

| Objectif                                                                                                                                              | Indicateur clé de performance                                                                                      | Description                                                                                       | État d'avancement                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Défendre le marché légal et un secteur socialement responsable | 60 % des consommateurs fréquents de cannabis s'accordent à dire que l'achat légal est préférable à l'achat illégal | Mesure le degré d'information des Ontariens sur les avantages du cannabis légal                   | 59 % des consommateurs fréquents de cannabis s'accordent à dire qu'il est préférable d'acheter du cannabis légalement plutôt qu'illégalement |
|                                                                                                                                                       | Objectif de 10 000 visites sur le site web de l'OCS consacré à la responsabilité sociale                           | Mesure le nombre de visiteurs uniques de la plateforme de responsabilité sociale d'OCS sur OCS.ca | Dépassement de l'objectif avec 155 000 visites uniques                                                                                       |

### L'OCS, une marque de confiance

Au cours de l'année écoulée, l'OCS s'est efforcé de s'imposer comme une autorité de confiance en matière de cannabis légal. Pour atteindre cet objectif, l'OCS a élargi la gamme d'informations sur les produits et les ressources éducatives disponibles sur OCS.ca, tout en ciblant les personnes qui achètent du cannabis auprès de sources illégales. Le fait de fournir des informations plus solides sur les produits permet également aux employés des magasins de cannabis agréés d'éduquer efficacement les consommateurs, ce qui leur permet de s'orienter plus facilement et d'acheter du cannabis légal.

L'OCS continue de créer des « pleins feux » qui mettent en valeur les producteurs autorisés locaux et les employés des magasins de cannabis autorisés sur OCS.ca, y compris plusieurs séries de contenu, telles que « Rencontrez les Maîtres [producteurs] » et « Demandez à un Bud[offre] ». Grâce à ces mises en lumière, le public peut découvrir les coulisses de l'industrie et attirer l'attention sur le marché légal florissant du cannabis en Ontario. Cette initiative vient compléter les listes de produits « [cultivés en Ontario](#) » et de « [cannabis artisanal](#) » de l'OCS, disponibles sur le site OCS.ca. Ensemble, ces initiatives offrent non seulement une visibilité aux petites entreprises locales, mais favorisent également un sentiment de communauté et de confiance parmi les consommateurs.

### Promouvoir la consommation responsable

Au cours de l'été 2022, l'OCS a lancé [Cannabis rendu clair](#) – une plateforme éducative en ligne, non limitée par l'âge, qui fournit des informations claires, non biaisées et fondées sur des données probantes concernant le cannabis, la consommation responsable et les différences entre les produits légaux et illégaux du cannabis. L'objectif de la plateforme est d'améliorer la connaissance du cannabis pour tous les Ontariens, en mettant l'accent sur la consommation responsable et la réduction des dommages. Les sujets abordés sur Cannabis rendu clair comprennent l'usage responsable, l'usage légal, les effets sur la santé et le cannabis et les jeunes. Les informations contenues dans Cannabis rendu clair sont basées sur des recherches de pointe et des conseils de santé publique, et sont renforcées par l'expertise des pairs évaluateurs de tout le Canada qui ont contribué à en assurer l'exactitude. L'OCS continuera à mettre à jour et à améliorer les informations disponibles sur Cannabis en clair afin de refléter le corpus scientifique croissant autour du cannabis et de tenir compte de ce que les Ontariens souhaitent apprendre.

Alors que le secteur légal continue d'évoluer et de mûrir, l'importance de la collaboration, de l'échange d'idées et de l'innovation est évidente. Dans cette optique, l'OCS a activement soutenu et participé à diverses conférences et foires commerciales au cours de l'exercice, notamment Hall of Flowers, Lift Expo and Business Conference et KIND Winter

Fair. L'OCS a également organisé un événement dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs au Centennial College afin d'honorer et de célébrer les contributions des entrepreneurs noirs à l'industrie du cannabis de l'Ontario. La participation de l'OCS à des conférences et à des salons professionnels souligne son engagement à favoriser des relations positives au sein du secteur et à faire progresser sa stratégie de responsabilité sociale.

L'OCS reste déterminé à soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion dans l'ensemble du secteur en augmentant la participation des groupes sous-représentés. L'OCS estime qu'un marché du cannabis plus dynamique est un marché qui reflète davantage la diversité de la population de l'Ontario. Afin de soutenir cet objectif, l'OCS a lancé une enquête sur la diversité dans le commerce de détail, en partenariat avec le Dr Akwasi Owusu-Bempah de l'Université de Toronto, afin de fournir une compréhension de base de la diversité du leadership dans le secteur de la vente au détail de l'Ontario. L'OCS comprend également qu'il peut y avoir des obstacles financiers à la participation aux événements de l'industrie du cannabis pour les groupes méritant l'équité, qui peuvent fournir des opportunités de réseautage précieuses avec les partenaires de l'industrie, les parties prenantes du gouvernement et les consommateurs. C'est pourquoi l'OCS a parrainé 10 subventions pour soutenir la participation de détaillants autorisés de l'Ontario et de petits producteurs autorisés à l'événement CannExpo en mars, en mettant l'accent sur les entreprises appartenant à des Noirs, à des autochtones et à d'autres groupes méritant d'être traités sur le plan de l'équité.

L'OCS s'est engagé à jeter les bases de pratiques plus respectueuses de l'environnement dans le secteur du cannabis en Ontario. À cette fin, l'OCS a réalisé sa première évaluation environnementale dans l'ensemble de l'organisation et quatre employés de l'OCS ont suivi la formation Climate Smart, qui met l'accent sur la manière de comprendre, de mesurer et de réduire les émissions. L'OCS a également lancé une étude d'évaluation du cycle de vie, une analyse systématique internationalement reconnue des impacts environnementaux potentiels de 3,5 grammes de fleurs séchées, de la semence à la vente, afin d'aider l'organisation à comprendre où elle peut avoir le plus d'impact sur la réduction de l'empreinte environnementale de ses activités.

# RISQUES POUR L'ORGANISME ET PLAN D'ATTÉNUATION

Tout au long de l'année 2022-23, l'OCS a continué à faire des progrès importants dans la mise en œuvre et l'amélioration de son cadre de gestion des risques de l'entreprise. Dans le cadre de son rôle de surveillance, le cadre de gestion des risques d'entreprise de l'organisme aide le conseil d'administration à déterminer, à évaluer, à surveiller et à atténuer les risques, et à en rendre compte de manière appropriée au ministre des Finances. Les principaux risques et les stratégies d'atténuation que l'OCS a activement gérés au cours de l'année écoulée sont présentés ci-dessous.

## **Lutte contre le marché illégal**

Les ventes réalisées par l'intermédiaire de sources illégales continuent de présenter des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs adultes et des jeunes. Les produits non réglementés peuvent être de qualité incertaine et contenir des contaminants ou d'autres substances qui peuvent être nocives pour les consommateurs, et ces produits peuvent être attrayants pour les jeunes. Plusieurs études récentes ont suggéré, par exemple, que les allégations de THC sur les produits illégaux sont souvent inexactes et que les produits illégaux peuvent contenir des quantités dangereuses de pesticides, de bactéries, de champignons, de plomb et d'arsenic. Bien que l'OCS prenne des mesures pour favoriser l'accès des adultes aux produits légaux et réglementés, il n'a pas pour mandat de s'engager dans la répression de la vente et de la distribution de produits illégaux et non réglementés à base de cannabis.

Dans la mesure du possible, et pour soutenir leur rôle indépendant, l'OCS continue d'informer le gouvernement de l'Ontario, la Police provinciale de l'Ontario, la CAJO et d'autres organismes d'application de la loi sur l'évolution du marché légal du cannabis en Ontario, ainsi que sur ses dernières recherches sur les consommateurs. Grâce à sa campagne « Achetez légal » et à son centre éducatif « Cannabis rendu clair », l'OCS a fait de la sensibilisation du public au marché légal du cannabis et de la promotion d'une consommation responsable une priorité absolue.

## **Évolution des conditions économiques et du marché**

Alors que l'OCS et ses partenaires industriels continuent d'opérer sur un marché légal naissant, les risques économiques et commerciaux peuvent avoir une incidence sur la capacité de l'OCS à favoriser un marché du cannabis dynamique et à détourner les ventes d'un marché illégal solidement implanté. Pour atténuer ce risque, l'OCS a continué d'investir dans l'amélioration de ses niveaux de service aux magasins de

cannabis agréés et dans la création d'un environnement propice aux affaires pour les producteurs agréés qui approvisionnent l'Ontario. Cela comprend des investissements proactifs ciblés dans l'infrastructure de base et les outils numériques en libre-service en prévision de la demande des consommateurs et de la croissance des ventes.

Au quatrième trimestre de 2022-23, l'OCS a annoncé qu'il passerait à un modèle de tarification à marge fixe qui créera une plus grande transparence et une plus grande cohérence pour les producteurs autorisés. Avec ce changement, on estime que ces réductions de marge de l'OCS contribueront à hauteur d'environ 35 millions de dollars au marché en 2023-24, avec une réduction pour l'ensemble de l'exercice 2024-25 estimée à environ 60 millions de dollars, et qui s'accumulera chaque année au cours des années suivantes, à mesure que le marché se développera. Cette réduction devrait permettre de soutenir un marché dynamique, mieux à même de concurrencer les opérateurs illégaux.

En outre, l'OCS a rationalisé les exigences en matière d'assurance pour les magasins de cannabis agréés et a supprimé les exigences en matière d'assurance pour les rappels de produits pour les producteurs agréés afin de créer des économies financières pour les parties réglementées dans l'ensemble de l'industrie et d'accélérer le temps de traitement des paiements aux producteurs agréés.

**Défis en matière de cybersécurité et de distribution**

En août 2022, la société mère du centre de distribution de l'OCS géré par des tiers, Domain Logistics, a été la cible d'un cyberincident. Par mesure de sécurité pour protéger l'OCS et ses clients, il a été décidé d'interrompre les activités de Domain Logistics jusqu'à ce qu'une enquête judiciaire complète puisse être menée à bien. À l'issue de cette enquête approfondie, Domain Logistics a conclu qu'aucun des systèmes de l'OCS ni aucune information de ses clients n'avaient été compromis au cours de l'incident et les niveaux de service sont revenus à la normale aussi rapidement que possible.

Depuis lors, l'OCS a collaboré avec Domain Logistics pour donner la priorité à une planification plus solide de la continuité des activités et à des préparatifs d'atténuation. En outre, des investissements importants ont été réalisés pour améliorer la fiabilité du service aux détaillants, avec un indice de commande parfaite (une mesure par laquelle la fiabilité est mesurée) de 93,2 % au quatrième trimestre.

Pour se protéger, l'OCS a également mis en place plusieurs nouveaux contrôles internes et outils de surveillance et a commencé à mesurer ses cyberdéfenses par rapport à des normes internes, y compris les cadres du Center for Internet Security (CIS) et de l'ISO. Grâce à son équipe dédiée à la sécurité de l'information et à la formation et la sensibilisation régulières des employés de l'OCS, l'agence prend des mesures pour réduire l'impact de tout incident potentiel de cybersécurité à l'avenir. L'OCS exige également de ses fournisseurs qu'ils mettent en place des contrôles internes et des outils de surveillance similaires pour se protéger contre les cybermenaces.

**Rétention du personnel**

De nombreux organismes, y compris l'OCS, subissent actuellement des répercussions sur la fidélisation des employés en raison d'une concurrence accrue sur le marché du travail, en particulier pour les professionnels des technologies de l'information. L'OCS a réalisé une analyse complète de son régime de rémunération pour s'assurer de sa compétitivité sur le marché et a mis en œuvre des changements au régime de rémunération pour s'aligner sur les conditions du marché et pour se conformer à la *Loi de 2019 visant à mettre en œuvre des mesures de modération concernant la rémunération dans le secteur public de l'Ontario*.

# RAPPORT DE GESTION ET ANALYSE

## Aperçu des résultats financiers

Cette analyse des informations financières, qui présente les résultats de l'OCS pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (exercice 2022-23), doit être lue conjointement avec les états financiers de la SOVC 2022-23 et les notes qui les accompagnent, qui ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'elles ont été publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB).

## Résumé des performances

Bien que la performance en 2022-23 ait considérablement augmenté par rapport à 2021-22, le marché, bien qu'encore à un stade naissant, a entamé une transition de ses premières années (où l'accès initial a entraîné une croissance précoce significative) à une maturité croissante (où la croissance peut être plus incrémentale et tempérée d'une année sur l'autre).

En réponse, l'OCS a réorienté ses efforts vers l'investissement dans l'infrastructure de gros qui sera nécessaire pour faciliter la croissance future, la réduction des frictions pour les détaillants grâce à une expérience client transparente, et l'augmentation des efforts de sensibilisation aux avantages du marché légal et de promotion de la responsabilité sociale. Ensemble, les premières mesures prises dans le cadre de ces priorités ont aidé l'OCS à rendre le marché du cannabis plus dynamique qu'en 2021-22 et ont permis à l'agence de générer 234,2 millions de dollars de revenu net pour 2022-23. Cela représente une augmentation de 49,8 millions de dollars, ou 27,0 %, par rapport aux 184,4 millions de dollars de 2021-22.

En 2022-23, l'OCS a continué d'observer des augmentations des recettes de gros, parallèlement à des diminutions des recettes du canal OCS.ca. Les diminutions des recettes d'OCS.ca reflètent un déplacement continu vers les achats des consommateurs effectués dans les magasins de cannabis autorisés (où l'éducation en magasin s'est avérée utile pour les consommateurs qui s'y retrouvent dans une gamme légale de plus en plus vaste). L'OCS a également déployé des efforts considérables pour améliorer ses niveaux de service de gros aux détaillants en 2022-23, et a accordé moins d'importance aux améliorations importantes ou matérielles apportées à OCS.ca.

Tout au long de l'exercice, l'accès des consommateurs aux magasins de détail s'est amélioré grâce à l'ouverture de nouveaux magasins et à un plus grand accès aux produits

exclusifs vendus par le biais du système de distribution Flow-Through. Les frais de vente, généraux et administratifs (SG&A) restent constants d'une année sur l'autre en tant que pourcentage des recettes omnicanales, ce qui reflète une gestion appropriée des initiatives et des coûts des agences.

Au cours de l'exercice, l'OCS a connu une augmentation notable des produits financiers de 14,7 millions de dollars, principalement due à des hausses de taux d'intérêt favorables influencées par les ajustements de la politique monétaire de la Banque du Canada. Ces augmentations de taux ont eu un impact positif sur les soldes de trésorerie productifs d'intérêts de l'OCS, ce qui s'est traduit par des rendements plus élevés et une augmentation des revenus par rapport aux périodes précédentes. L'OCS continuera d'évaluer les besoins en fonds de roulement et de gérer de manière appropriée les soldes de trésorerie afin de poursuivre les investissements qui continuent de transformer l'entreprise et de soutenir les dividendes pour la province au fil du temps.

Au 31 mars 2023, l'OCS détenait des stocks d'une valeur de 113,5 millions de dollars (contre 74,9 millions de dollars au 31 mars 2022). Les niveaux de stocks ont augmenté d'une année sur l'autre en raison de l'augmentation globale des revenus, principalement due à la disponibilité accrue des UGS, aux ajouts de méthodes d'exécution et à l'augmentation nette nominale des magasins de cannabis autorisés dans l'ensemble de l'Ontario. En outre, l'OCS a augmenté son offre de produits de 46,5 % d'une année sur l'autre afin de répondre à l'évolution des préférences des consommateurs et à la demande de diversification de l'offre de produits.

## Recettes

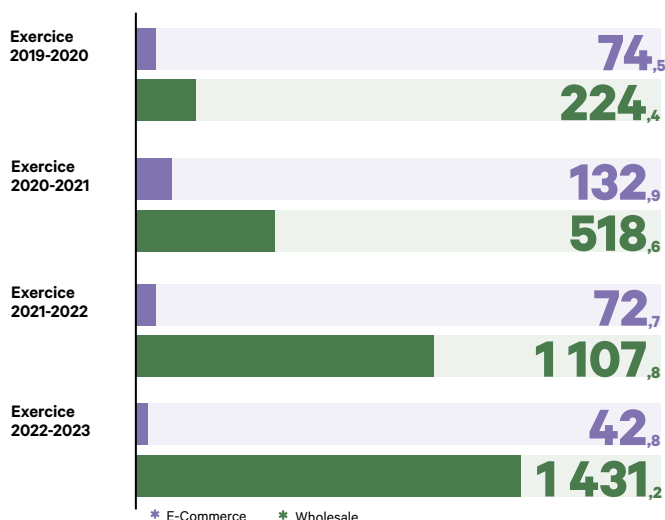
### Recettes omnicanales

L'OCS dispose de deux canaux de distribution distincts : son activité de distribution du commerce de gros (par laquelle les magasins de cannabis autorisés achètent des produits à l'OCS pour les revendre aux consommateurs) et son activité de commerce électronique sur OCS.ca (par laquelle les consommateurs achètent des produits directement auprès de l'OCS). Ces deux canaux sont désignés collectivement par le terme « omnicanal ».

Les recettes totales de l'OCS omnicanal en 2022-23 ont atteint 1 474,5 millions de dollars, marquant une croissance de 293,7 millions de dollars par rapport à 1 180,8 millions de dollars en 2021-22.

La marge brute de l'omnicanal, calculée comme les recettes des deux canaux (commerce de gros et OCS.ca) moins les coûts des produits, de la livraison et des frais de transaction, s'est élevée à 323,3 millions de dollars, ce qui représente 21,9 % des recettes totales.

### Recettes omnicanales (en millions de dollars)



### Recettes du canal de commerce de gros

À la fin de 2022-2023, le canal de gros représentait 97,1 % du revenu total, comparativement à 93,8 % à la fin de 2021-2022. Les recettes du canal de gros se sont élevées à 1 431,2 millions de dollars en 2022-2023, contre 1 107,8 millions de dollars en 2021-2022, soit une augmentation de 29,2 %.

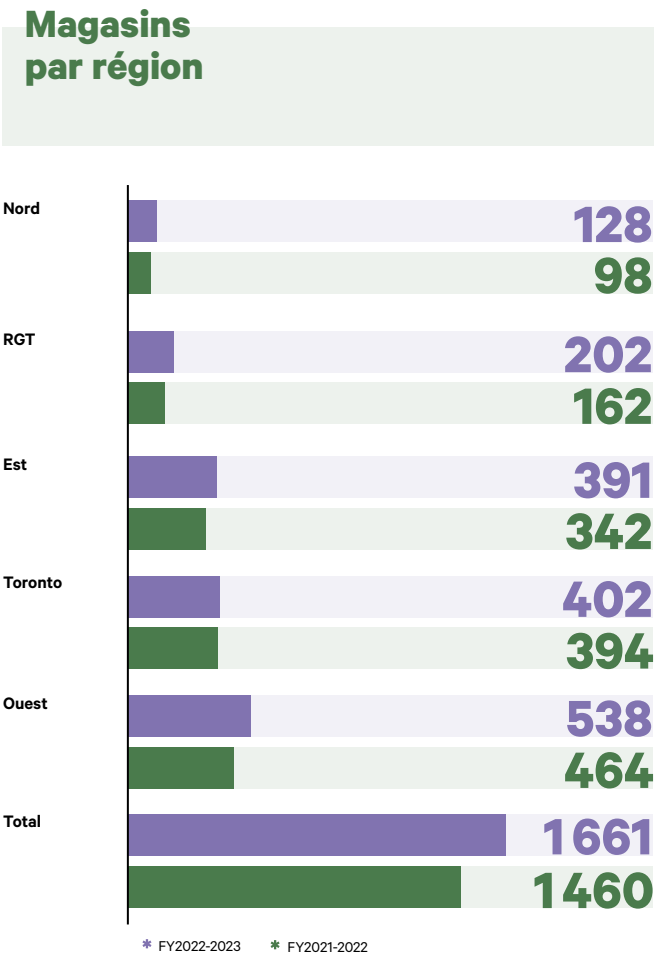
## Recettes du canal de commerce de gros

| Catégorie                   | Recettes (M\$)     | Part des recettes (%) | Recettes (M\$)     | Part des recettes (%) |
|-----------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
|                             | EXERCICE 2022-2023 |                       | EXERCICE 2021-2022 |                       |
| Fleur séchée                | 610,9              | 42,7                  | 597,3              | 53,9                  |
| Préroulés                   | 277,6              | 19,4                  | 176,6              | 15,9                  |
| Huiles et capsules          | 49,5               | 3,4                   | 44,5               | 4,0                   |
| Vaporisateurs et concentrés | 380,1              | 26,6                  | 207,9              | 18,8                  |
| Comestibles                 | 64,2               | 4,5                   | 50,1               | 4,6                   |
| Boissons                    | 38,9               | 2,7                   | 20,1               | 1,8                   |
| Topiques                    | 5,2                | 0,4                   | 6,7                | 0,6                   |
| Accessoires                 | 4,8                | 0,3                   | 4,6                | 0,4                   |
| Total                       | 1431,2             | 100                   | 1107,8             | 100                   |

Au cours de l'exercice 2022-23, l'OCS a observé une transformation notable de la gamme de produits achetés par son canal de vente en gros, les clients privilégiant de plus en plus les produits autres que les fleurs séchées. Si les fleurs séchées continuent de représenter la plus grande catégorie de ventes, avec 42,7 % des recettes en 2022-23 (contre 53,9 % en 2021-22), l'OCS a observé une croissance significative dans d'autres catégories de produits, notamment les vapeuses et les concentrés, ainsi que les préroulés. Cette évolution peut être attribuée à la diversification continue du catalogue de produits de l'OCS tout au long de l'exercice, qui a offert aux clients un plus grand choix et des alternatives à la fleur séchée.

La croissance nette continue du réseau de magasins de cannabis autorisés de l'Ontario a continué à soutenir les augmentations d'une année sur l'autre des recettes de gros de l'OCS. Au 31 mars 2023, le nombre total de magasins atteignait 1 661, contre 1 460 l'année précédente, soit une augmentation nette de 201 magasins (13,8 %). Les régions du Nord et du Grand Toronto ont connu la plus forte croissance, avec des taux respectifs de 30,6 % et 24,7 %.

L'OCS a mis des produits vendus en gros à la disposition des magasins de cannabis autorisés par le biais de son modèle de distribution accréditive tout au long de l'exercice 2022-23 – le premier exercice complet avec la mise en place de ce modèle. En conséquence, l'OCS a pu ajouter à son catalogue 305 UGS supplémentaires provenant de 90 producteurs agréés, ce qui s'est traduit par des recettes de gros supplémentaires de 29,4 millions de dollars (contre 0,3 million de dollars l'année précédente). L'OCS continuera à surveiller et à investir dans les flux en améliorant les processus de commerce de gros de bout en bout afin d'améliorer la disponibilité des produits et de réduire les délais d'exécution pour les magasins de cannabis autorisés, tout en augmentant ses recettes de commerce de gros.



### Recettes du canal OCS.ca

Les recettes d'OCS.ca pour 2022-23 se sont élevées à 42,8 millions de dollars (72,7 millions de dollars en 2021-22). La baisse des recettes de 41,1 % en glissement annuel reflète une diminution de 0,3 million du nombre total de commandes à 0,5 million (contre 0,8 million de commandes en 2021-22), avec une valeur moyenne des commandes de 83,95 \$ (contre 87,59 \$ en 2021-22). Cette baisse s'explique principalement par le fait que les consommateurs achètent désormais par l'intermédiaire des magasins de cannabis

autorisés et que l'OCS donne la priorité aux améliorations de sa plateforme de commerce de gros au détriment d'OCS.ca.

Recettes du canal OCS.ca

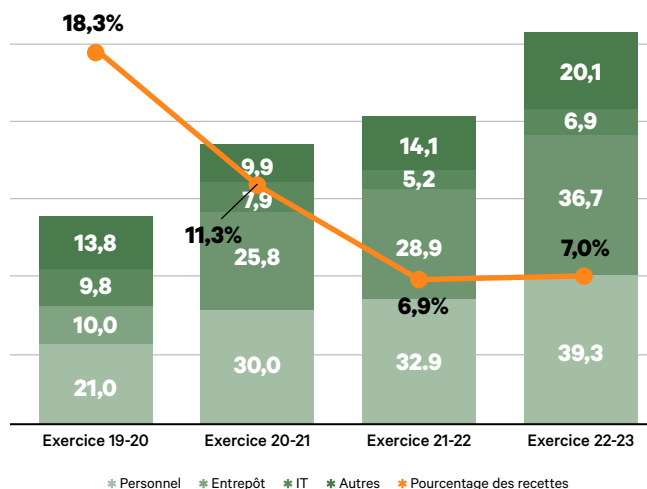
| Catégorie                   | Recettes (M\$)     | Part des recettes (%) | Recettes (M\$)     | Part des recettes (%) |
|-----------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
|                             | EXERCICE 2022-2023 |                       | EXERCICE 2021-2022 |                       |
| Fleur séchée                | 16,1               | 37,6                  | 36,2               | 49,8                  |
| Préroulés                   | 4,3                | 10,1                  | 4,8                | 6,6                   |
| Huiles et capsules          | 5,5                | 12,9                  | 8,5                | 11,7                  |
| Vaporisateurs et concentrés | 10,4               | 24,3                  | 14,7               | 20,3                  |
| Comestibles                 | 4,0                | 9,3                   | 4,7                | 6,5                   |
| Boissons                    | 1,3                | 3,0                   | 1,5                | 2,0                   |
| Topiques                    | 0,7                | 1,6                   | 1,1                | 1,5                   |
| Accessoires                 | 0,5                | 1,2                   | 1,2                | 1,6                   |
| Total                       | 42,8               | 100                   | 72,7               | 100                   |

En 2022-23, les recettes d'OCS.ca provenant de la catégorie des fleurs séchées ont totalisé 16,1 millions de dollars, soit 37,6 %, ce qui représente une baisse notable des ventes par rapport aux 36,2 millions de dollars (ou 49,8 % en termes de part de recettes) par rapport à 2021-22. Comme pour le canal de commerce de gros, la part des fleurs séchées dans le revenu mixte du canal OCS.ca a diminué alors que OCS a continué à augmenter la diversité de ses offres de produits dans d'autres catégories. De même, les vapoteuses, les préroulés et les produits comestibles ont continué à gagner en popularité en 2022-23. Ces catégories ont connu une augmentation notable de la part de revenus mixtes, mais une baisse globale des recettes. Les boissons, les produits topiques, les huiles et les capsules continuent d'enregistrer des augmentations ou une stabilité de la part du revenu mixte. Les accessoires pour le cannabis représentent le reste des ventes sur OCS.ca, bien qu'ils aient connu une baisse des ventes mixtes en général par rapport à 2021-22.

## Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais SG&A comprennent les frais de personnel, d'entreposage et de logistique, les systèmes et le soutien informatiques, ainsi que d'autres frais. En tant qu'entreprise publique, l'OCS s'efforce d'équilibrer les frais qui contribuent à la réalisation de ses priorités stratégiques et le déploiement responsable de fonds qui pourraient autrement être redéployés vers les priorités du gouvernement de l'Ontario.

### Frais de vente, généraux et administratifs (en millions de dollars)



En 2022-23, les frais SG&A s'élèvent à 103,0 millions de dollars (contre 81,1 millions de dollars en 2021-22), soit une augmentation de 21,9 millions de dollars. Cela reflète une légère augmentation des frais SG&A en proportion des recettes à 7,0 % (6,9 % en 2021-22). La proportion de recettes de 7,0 % est favorable par rapport aux 7,5 % prévus au budget, grâce à l'efficacité opérationnelle réalisée et à des pratiques de gestion des dépenses rigoureuses.

En 2022-23, les salaires et les avantages sociaux ont totalisé 39,3 millions de dollars, soit 38,2 % du total des frais SG&A. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à l'année précédente, où les salaires et les avantages sociaux représentaient 32,9 millions de dollars, soit 40,6 % des frais SG&A. L'augmentation des salaires et des avantages est principalement due à l'ajout de personnel, l'effectif total étant passé de 277 à 322 personnes. Les investissements dans le personnel visaient à soutenir la transformation de l'entreprise, à fournir un meilleur soutien et à renforcer les fonctions opérationnelles.

Les frais d'entrepôt et de logistique se sont élevés à 36,7 millions de dollars, soit 35,6 % des frais. Ce chiffre reflète une

légère augmentation par rapport aux 28,9 millions de dollars de l'année précédente, qui représentaient également 35,6 % des frais. L'augmentation des frais d'entrepôt et de logistique est principalement due à la croissance des recettes de commerce de gros, qui a entraîné une hausse des coûts variables de l'entrepôt.

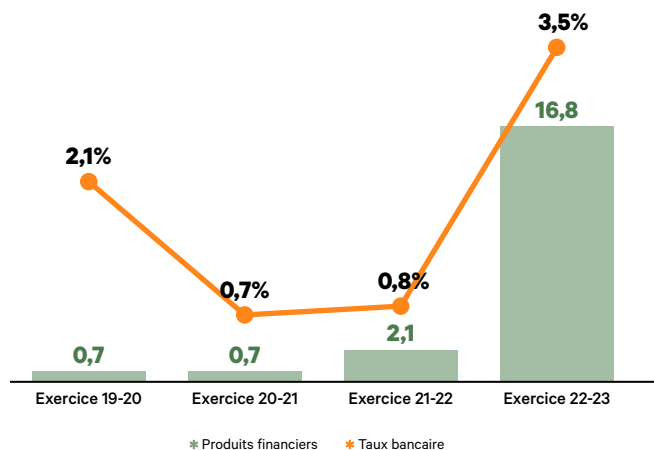
Les frais liés aux systèmes d'information et au soutien technologique se sont élevés à 6,9 millions de dollars, soit 6,7 % des frais totaux. Cela représente une légère augmentation par rapport aux 5,2 millions de dollars de l'année précédente, qui représentaient 6,4 % des frais. Ces frais ont été engagés pour soutenir le développement et la maintenance continus des systèmes d'information et de l'infrastructure technologique, afin de garantir l'efficacité des opérations et de permettre un soutien efficace des processus d'entreprise.

Les autres frais s'élevaient à 20,1 millions de dollars, soit 19,5 % des frais SG&A. Cela représente une augmentation par rapport aux 14,1 millions de dollars de l'année précédente, qui représentaient 17,4 % des frais. L'augmentation des autres frais est le résultat d'investissements stratégiques visant à renforcer les opérations de vente en gros de l'OCS, les campagnes « Achetez légal » et « Cannabis rendu clair », à améliorer les opérations de soutien à la clientèle et à accroître l'efficacité et les capacités dans des domaines clés.

## Produits financiers

Le total des produits financiers de l'OCS en 2022-23 a atteint 16,8 millions de dollars, marquant une croissance de 14,7 millions de dollars par rapport à 2,1 millions de dollars en 2021-22. L'OCS a connu une augmentation significative de ses produits financiers, principalement en raison des hausses de taux d'intérêt favorables fixées par la Banque du Canada au cours de la période, ce qui s'est traduit par des rendements favorables plus élevés sur les soldes porteurs d'intérêts. Les taux bancaires moyens annualisés pour 2022-23 étaient de 3,5 %, contre 0,8 % en 2021-22.

### Produits financiers (en millions de dollars)

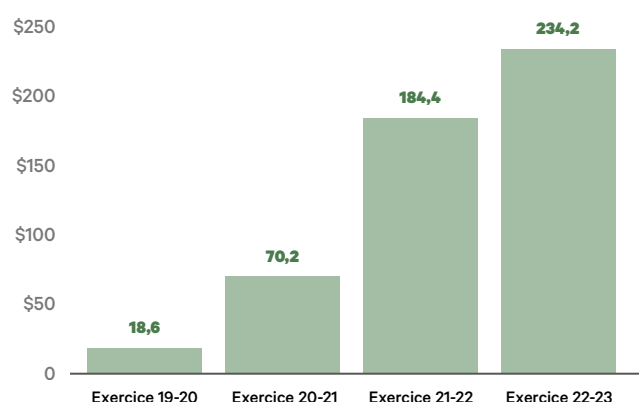


## Revenu net

L'exercice 2022-23 a été rentable pour l'OCS, avec un résultat global total déclaré de 234,2 millions de dollars, contre 184,4 millions de dollars en 2021-22. Il s'agit de l'exercice le plus rentable à ce jour pour l'OCS, ce qui se traduit par une position d'équité accumulée de 458,7 millions de dollars au 31 mars 2023, contre 224,5 millions de dollars en 2021-22.

En outre, cet exercice représente la quatrième année consécutive de rentabilité pour l'OCS. Le revenu net favorable enregistré est dû à l'augmentation du volume total des ventes et de la marge brute, à une plus grande flexibilité dans les méthodes d'exécution, à des frais SG&A prudents (en pourcentage du chiffre d'affaires) et à une augmentation des produits financiers en raison d'un taux d'intérêt plus élevé sur les soldes de trésorerie.

### Revenu net (en millions de dollars)



## Trésorerie

Le tableau suivant présente la trésorerie au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, ainsi que les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement pour l'exercice clos en 2022-23.

| Flux de trésorerie nets fournis par (utilisés): | 31 mars 2023 (en millions de dollars) | 31 mars 2022 (en millions de dollars) | Écart (\$) | Écart (%) |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|------------|-----------|
| Activités d'exploitation                        | 163,9                                 | 233,6                                 | (69,7)     | (29,8)    |
| Activités d'investissement                      | (0,5)                                 | (0,8)                                 | 0,3        | 30,8      |
| Activités de financement                        | (13,6)                                | (13,3)                                | (0,3)      | (2,5)     |
| Augmentation nette de la trésorerie             | 149,8                                 | 219,5                                 | (69,7)     | (31,8)    |

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2023 se sont élevés à 163,9 millions de dollars, contre 233,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2022. La diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'explique par une augmentation significative du bénéfice net, compensée par une augmentation des stocks et des dettes commerciales et autres dettes, qui étaient nécessaires pour répondre à la demande de ventes.

Les flux de trésorerie utilisés dans les activités d'investissement pour l'exercice clos le 31 mars 2023 étaient de (0,6) million de dollars, contre (0,8) million de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2022. La diminution des flux de trésorerie utilisés dans les activités d'investissement est principalement due à la baisse des achats d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice actuel par rapport à l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie utilisés dans les activités de financement pour l'exercice clos le 31 mars 2023 se sont élevés à (13,6) millions de dollars, contre (13,2) millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2022. L'augmentation des flux de trésorerie utilisés dans les activités de financement est due à une augmentation des paiements de location, principalement en raison de la réalisation de la première année complète des nouveaux actifs de droit d'utilisation conclus au cours de l'exercice précédent.

## Stocks

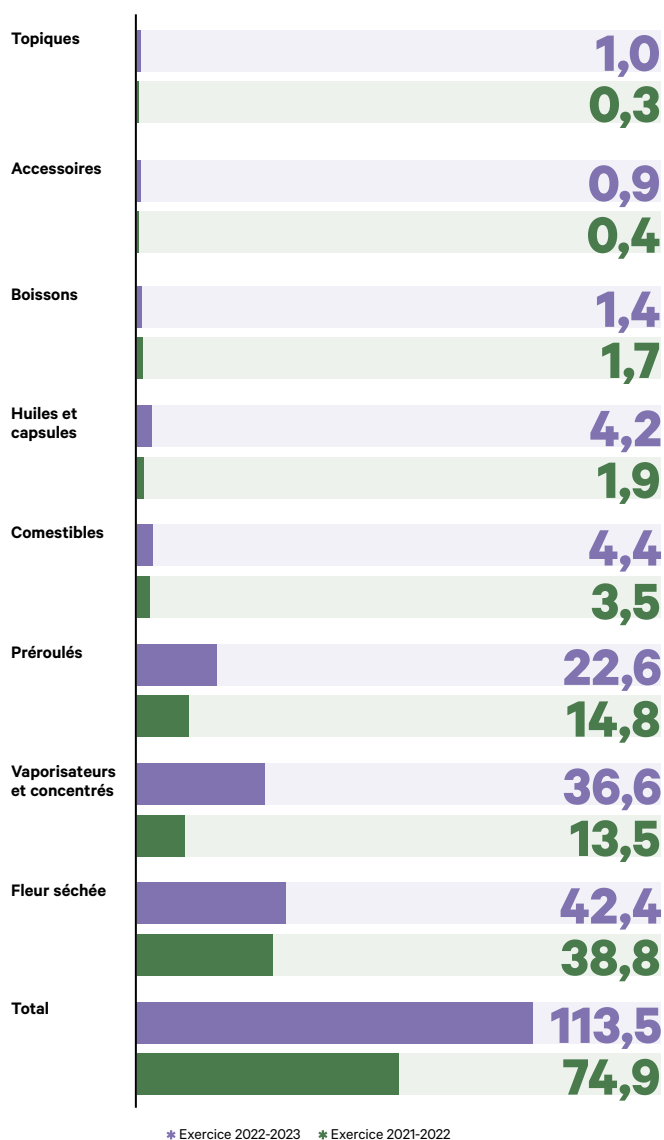
Les stocks sont définis comme des produits ou des biens fournis par un fournisseur (soit un producteur autorisé par Santé Canada, soit un vendeur qui fournit des produits liés au cannabis, tels que des accessoires) à un acheteur (l'OCS) en vertu de bons de commande validés. Les stocks comprennent les produits entreposés dans un centre de distribution privé sous contrat avec l'OCS, ainsi que les stocks en transit entre l'OCS et les magasins de cannabis autorisés et les consommateurs finaux. Les niveaux de stocks sont gérés de manière à assurer un approvisionnement régulier et de qualité en produits frais.

Au 31 mars 2023, les stocks en main s'élevaient à 113,5 millions de dollars (contre 74,9 millions de dollars au 31 mars 2022). L'augmentation de l'investissement dans les stocks de 38,6 millions de dollars a été réalisée pour soutenir la légère augmentation du volume moyen des commandes en magasin et l'augmentation de la demande en raison des 201 magasins de cannabis autorisés supplémentaires exploités au 31 mars 2023 (par rapport à l'exercice précédent) et de la disponibilité des produits.

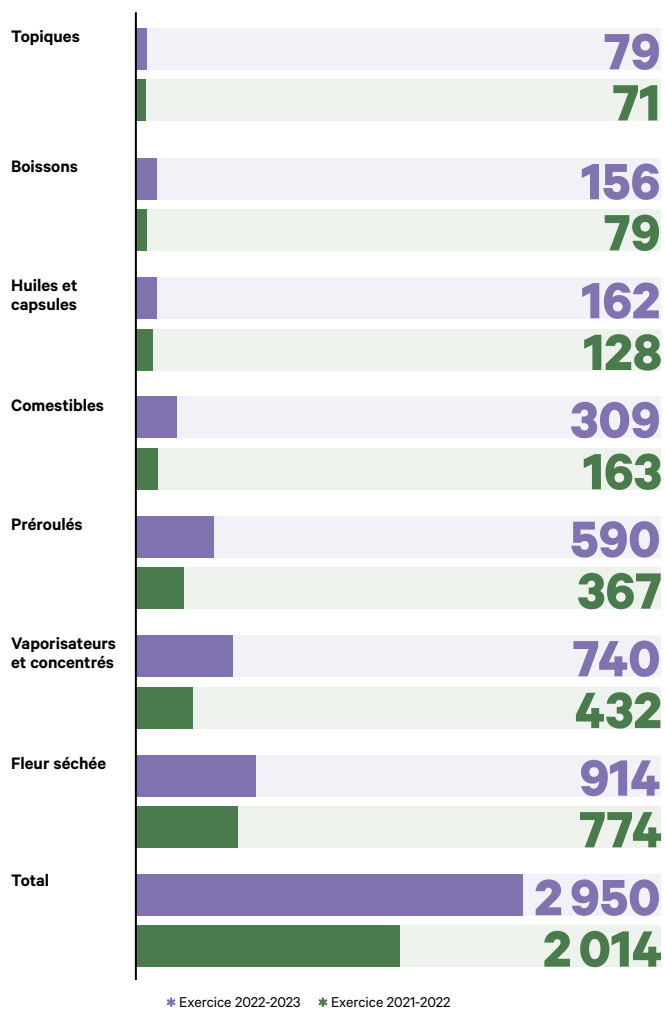
Au cours de l'exercice 2022-23, l'OCS a continué à investir dans son infrastructure de vente en gros et de distribution afin d'améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et de faciliter l'accès des détaillants à des offres de produits nouvelles et innovantes. À cette fin, des améliorations ont été apportées aux portails d'achat des canaux, la poursuite du déploiement du modèle de distribution en flux continu et l'amélioration des automatismes au centre de distribution ont été réalisées au cours de l'année.

Ces pratiques ont permis d'améliorer l'efficacité, l'évolutivité et les capacités des mouvements de stocks et des pratiques de suivi. À la fin de l'exercice 2022-23, l'OCS a atteint un taux de rotation des stocks de 10,2, contre 9,7 à la fin de l'exercice 2021-22. L'OCS a pu augmenter la rotation des stocks grâce à

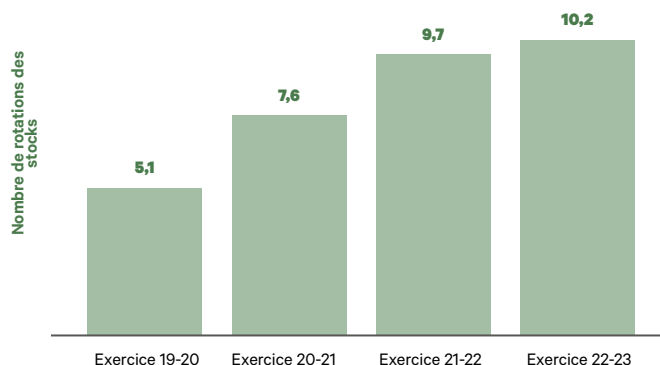
### Stocks par produit (en millions de dollars)



### Nombre d'UGS par catégorie



## Rotation des stocks



un suivi plus rigoureux du cycle de vie des stocks des semaines d'approvisionnement et à une diminution générale des stocks en stock ou de leur rotation rapide grâce au modèle de distribution Flow-Through.

L'OCS a proposé davantage de types de produits et d'options diverses aux clients en augmentant les offres de produits innovants disponibles à l'achat à 2 950 à la fin de l'exercice 2022-23 (contre 2 014 à la fin de l'exercice 2021-22), soit une augmentation de 46,5 % d'une année sur l'autre.

Depuis que l'OCS a élargi sa gamme d'UGS, la prévision de la demande pour une offre de produits aussi diversifiée a nécessité des capacités de prévision des UGS plus affinées. Pour répondre à ce besoin, des investissements technologiques sont réalisés pour permettre des méthodes de prévision rapides et souples. Ces investissements devraient également permettre une gestion plus efficace des investissements en stocks, des stocks anciens et du chiffre d'affaires.

L'OCS continuera à surveiller ces mesures de gestion des stocks et ces méthodes d'exécution pour soutenir la qualité des produits, les offres de produits et améliorer les capacités pour continuer à affiner les pratiques de gestion des stocks et la diversification des offres de produits afin de s'aligner sur les demandes des consommateurs.

## Paievements aux gouvernements

### Prêt de l'Office ontarien de financement

L'OCS a continué à rembourser sa facilité de prêt accordée par l'Office ontarien de financement. En 2022-23, 7,6 millions de dollars de capital ont été remboursés, ainsi que 1,8 million de dollars d'intérêts, pour un paiement total de 9,4 millions de dollars. Le solde du prêt au 31 mars 2023 était de 59,7 millions de dollars. L'OCS prévoit d'effectuer les paiements prévus dans les délais impartis tout en veillant à ce que les exigences en

matière de liquidités et de capital soient maintenues.

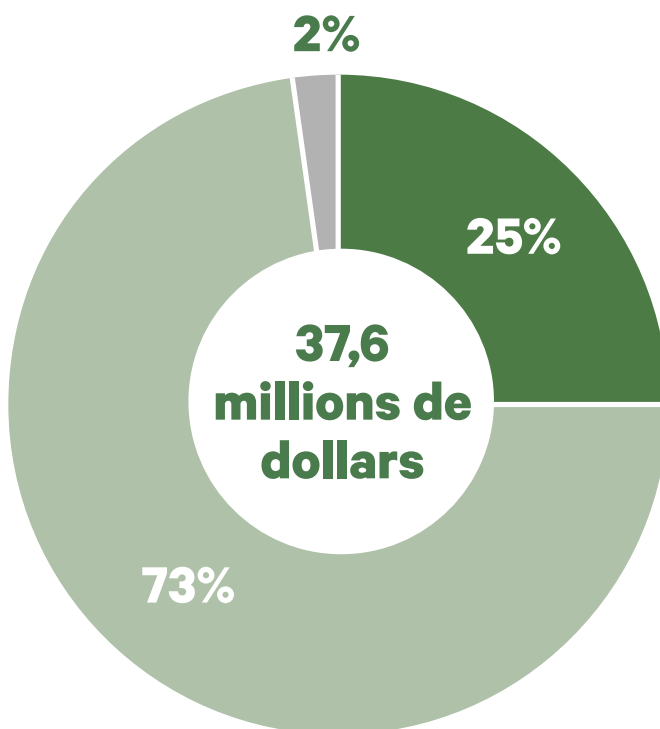
### Impôts fonciers

L'OCS a payé 0,6 million de dollars en 2022-23 (contre 0,7 million de dollars en 2021-22) en impôts fonciers pour ses locaux loués résidant dans les régions des municipalités de Toronto et de Guelph.

### Versement de la taxe de vente harmonisée

Le gouvernement fédéral a reçu 27,6 millions de dollars en versements de la taxe de vente harmonisée (TVH) en 2022-23, comparativement à 27,0 millions de dollars en 2021-22. La composante de la taxe de vente provinciale de l'Ontario de la TVH était de 17,0 millions de dollars en 2022-23, comparativement à 16,6 millions de dollars en 2021-22.

## 2022-23 Paiements aux gouvernements



- \* Gouvernement de l'Ontario - Remboursement du prêt
- \* Gouvernement du Canada - TVH
- \* Municipalités de l'Ontario - Impôts fonciers

États financiers de la

**Société ontarienne de vente du cannabis**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

# Responsabilité quant à l'information financière

La responsabilité de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers incombe à la direction. Cette responsabilité englobe le choix et l'application uniforme de principes et de méthodes comptables appropriés ainsi que l'établissement des estimations, des jugements et des hypothèses nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière. Les états financiers de la Société ontarienne de vente du cannabis (« SOVC ») ci-joints ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

La direction tient un système de contrôle interne visant à assurer, d'une part, la protection, avec une assurance raisonnable, des éléments d'actifs et, d'autre part, la disponibilité de données financières fiables au moment opportun. Le système comprend un ensemble de politiques et de procédures ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs aux personnes ou services compétents et la séparation des responsabilités. Un service de vérification interne est actuellement mis en place, qui évaluera constamment et de façon indépendante l'efficacité de ces mécanismes de contrôle interne et communiquera ses conclusions à la direction et au comité des finances et de la gouvernance du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité des finances et de la gouvernance, est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Le comité des finances et de la gouvernance, qui est constitué uniquement de membres du conseil d'administration de la SOVC, rencontre habituellement à intervalles réguliers la direction, les vérificateurs internes et les auditeurs du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario pour s'assurer que chacun de ses groupes s'est bel et bien acquitté de ses responsabilités respectives. Il rencontre également les auditeurs du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario sans que la direction soit présente.

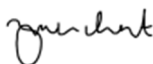
Les états financiers ont été audités par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, qui a pour mission d'exprimer une opinion indiquant si les états financiers sont présentés avec exactitude et conformément aux Normes internationales d'information financière. L'étendue de ses travaux ainsi que son opinion sont résumées dans le rapport de l'auditeur indépendant.

Au nom de la direction :



---

David Lobo  
Président et chef de la direction



---

Zeela Merchant  
Chef des services financiers

30 juin 2023



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Société ontarienne de vente du cannabis

### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société ontarienne de vente du cannabis (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats et du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Société a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bonnie Lysyk". The signature is fluid and cursive, with the first name "Bonnie" and the last name "Lysyk" clearly distinguishable.

Toronto (Ontario)  
Le 30 juin 2023

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

|                                                  | Note | 31 mars 2023   | 31 mars 2022 |
|--------------------------------------------------|------|----------------|--------------|
| <b>Actifs</b>                                    |      |                |              |
| <b>Actifs à court terme</b>                      |      |                |              |
| Trésorerie                                       | 3    | 535 696        | 385 930      |
| Créances clients et autres débiteurs             | 4    | 3 091          | 969          |
| Stocks                                           | 5    | 113 450        | 74 943       |
| Charges payées d'avance                          |      | 939            | 962          |
|                                                  |      | <b>653 176</b> | 462 804      |
| <b>Actifs à long terme</b>                       |      |                |              |
| Charges payées d'avance                          |      | 441            | 284          |
| Immobilisations corporelles et immobilisations   | 6    | 3 549          | 3 595        |
| Actifs au titre du droit d'utilisation           | 7    | 45 351         | 49 930       |
|                                                  |      | <b>49 341</b>  | 53 809       |
| <b>Total des actifs</b>                          |      | <b>702 517</b> | 516 613      |
| <b>Passifs et capitaux propres</b>               |      |                |              |
| <b>Passifs à court terme</b>                     |      |                |              |
| Fournisseurs et dettes diverses                  | 8    | 135 263        | 172 125      |
| Provisions                                       | 9    | 1 362          | 1 261        |
| Contrats de location                             | 7    | 4 143          | 3 954        |
| Emprunts                                         | 10   | 9 386          | 9 386        |
|                                                  |      | <b>150 154</b> | 186 726      |
| <b>Passifs à long terme</b>                      |      |                |              |
| Provisions                                       | 9    | 473            | 480          |
| Contrats de location                             | 7    | 42 860         | 46 997       |
| Emprunts                                         | 10   | 50 329         | 57 955       |
|                                                  |      | <b>93 662</b>  | 105 432      |
| <b>Total des passifs</b>                         |      | <b>243 816</b> | 292 158      |
| <b>Capitaux propres</b>                          |      |                |              |
| Capitaux propres accumulés                       |      | 458 701        | 224 455      |
| <b>Total des passifs et des capitaux propres</b> |      | <b>702 517</b> | 516 613      |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :



Connie Dejak, présidente du Conseil d'administration



Philip Leong, membre du Conseil d'administration, président du Comité des finances et de la gouvernance

## SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

### État des résultats et du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

|                                            | Note | Pour l'exercice clos<br>le 31 mars 2023 | Pour l'exercice clos le<br>31 mars 2022 |
|--------------------------------------------|------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Produits                                   | 11   | 1 474 484                               | 1 180 849                               |
| Coût des ventes                            | 12   | (1 151 144)                             | (914 519)                               |
| <b>Marge brute</b>                         |      | <b>323 340</b>                          | 266 330                                 |
| Autres produits                            | 13   | 67                                      | 22                                      |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 14   | (103 043)                               | (81 052)                                |
| <b>Bénéfices d'exploitation</b>            |      | <b>220 364</b>                          | 185 300                                 |
| Produits financiers                        | 15   | 16 769                                  | 2 118                                   |
| Charges financières                        | 15   | (2 887)                                 | (2 987)                                 |
| <b>Total du résultat global</b>            |      | <b>234 246</b>                          | 184 431                                 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

---

## SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

### État des variations des capitaux propres

*(en milliers de dollars canadiens)*

---

|                                                          | Pour l'exercice clos<br>le 31 mars 2023 | Pour l'exercice clos le<br>31 mars 2022 |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Capitaux propres cumulés au début de l'exercice          | 224 455                                 | 40 024                                  |
| Total du résultat global de l'exercice'                  | 234 246                                 | 184 431                                 |
| <b>Capitaux propres accumulés à la fin de l'exercice</b> | <b>458 701</b>                          | 224 455                                 |

---

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

|                                                                                           | Note | Pour l'exercice clos le<br>31 mars 2023 | Pour l'exercice clos le<br>31 mars 2022 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Activités d'exploitation :</b>                                                         |      |                                         |                                         |
| Total du résultat global                                                                  |      | 234 246                                 | 184 431                                 |
| Moins :                                                                                   |      |                                         |                                         |
| Amortissement des biens, de l'équipement et des actifs incorporels                        | 6    | 596                                     | 568                                     |
| Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation'                                 | 7    | 4 827                                   | 4 063                                   |
| Intérêts sur les emprunts                                                                 | 15   | 1 760                                   | 1 974                                   |
| Charges d'intérêt sur les contrats de location                                            | 15   | 1 127                                   | 1 013                                   |
| Intérêts payés sur les contrats de location                                               |      | (1 140)                                 | (1 013)                                 |
| Radiation d'actifs au titre de droits d'utilisation                                       | 7    | -                                       | 44                                      |
| Perte sur la cession d'actifs                                                             | 14   | 5                                       | 8                                       |
|                                                                                           |      | 241 421                                 | 191 088                                 |
| Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation:                               |      |                                         |                                         |
| Créances clients et autres débiteurs                                                      | 4    | (2 122)                                 | (147)                                   |
| Stocks                                                                                    | 5    | (38 507)                                | (2 182)                                 |
| Charges payées d'avance                                                                   |      | (134)                                   | (95)                                    |
| Dettes fournisseurs et dettes diverses                                                    | 8    | (36 862)                                | 44 969                                  |
| Provisions                                                                                | 9    | 94                                      | (54)                                    |
| <b>Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation'</b>                     |      | <b>163 890</b>                          | <b>233 579</b>                          |
| <b>Activités d'investissement :</b>                                                       |      |                                         |                                         |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles                                | 6    | (555)                                   | (464)                                   |
| Acquisition d'actifs au titre de droits d'utilisation                                     | 7    | -                                       | (338)                                   |
| <b>Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement</b>                      |      | <b>(555)</b>                            | <b>(802)</b>                            |
| <b>Activités de financement :</b>                                                         |      |                                         |                                         |
| Paievements locatifs                                                                      | 7    | (3 961)                                 | (3 441)                                 |
| Paievements anticipés des actifs au titre du droit d'utilisation en cours de construction | 7    | (222)                                   | (414)                                   |
| Remboursements d'emprunts                                                                 | 10   | (9 386)                                 | (9 386)                                 |
| <b>Trésorerie nette utilisée dans les activités de financement</b>                        |      | <b>(13 569)</b>                         | <b>(13 241)</b>                         |
| <b>Augmentation nette de la trésorerie</b>                                                |      | <b>149 766</b>                          | <b>219 536</b>                          |
| <b>Trésorerie, début d'année</b>                                                          |      | <b>385 930</b>                          | <b>166 394</b>                          |
| <b>Trésorerie, fin d'année</b>                                                            |      | <b>535 696</b>                          | <b>385 930</b>                          |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

*(en milliers de dollars canadiens)*

---

### Index des notes aux états financiers

|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Informations organisationnelles et générales .....                         | 6  |
| 2. Base de présentation et principaux jugements et méthodes comptables .....  | 6  |
| 3. Trésorerie .....                                                           | 13 |
| 4. Créances clients et autres débiteurs .....                                 | 13 |
| 5. Stocks .....                                                               | 14 |
| 6. Immobilisations corporelles et incorporelles .....                         | 14 |
| 7. Contrats de location .....                                                 | 15 |
| 8. Fournisseurs et dettes diverses .....                                      | 18 |
| 9. Provisions .....                                                           | 19 |
| 10. Emprunts .....                                                            | 20 |
| 11. Produits .....                                                            | 20 |
| 12. Coût des ventes .....                                                     | 21 |
| 13. Autres produits .....                                                     | 21 |
| 14. Frais de vente, généraux et administratifs .....                          | 21 |
| 15. Produits et charges financiers .....                                      | 22 |
| 16. Avantages postérieurs à l'emploi et autres prestations à long terme ..... | 22 |
| 17. Gestion des risques financiers .....                                      | 22 |
| 18. Gestion du capital .....                                                  | 24 |
| 19. Parties liées .....                                                       | 25 |
| 20. Éventualités .....                                                        | 25 |
| 21. Chiffres comparatifs .....                                                | 26 |

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

---

### 1. Informations organisationnelles et générales

La Société ontarienne de vente du cannabis (« SOVC ») est une société sans capital-actions constituée en vertu de la Loi sur la Société ontarienne de vente du cannabis, L.O. 2017, chapitre 26, annexe 2 (« la Loi »). La SOVC a été créée le 12 décembre 2017 en tant que mandataire de la Couronne.

La loi autorise la SOVC à acheter, avoir en sa possession et vendre du cannabis non médicinal et des produits connexes et octroie à la SOVC le droit exclusif de vendre dans la province du cannabis non médicinal à des utilisateurs finaux par l'intermédiaire d'un service de commande en ligne et à des clients en gros détenteurs d'une licence de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (« CAJO ») aux fins de la vente de cannabis dans des magasins exploités en mode privé.

En tant que société de la Couronne de l'Ontario, la SOVC exempte d'impôts sur les bénéfices. En vertu de *la loi*, la SOVC versera ses bénéfices nets à la province de l'Ontario sous la forme et aux moments fixés par le gouvernement.

L'exercice fiscal de la SOVC commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Le siège social de la SOVC est situé au 4100, rue Yonge, 2<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M2P 2B5, Canada.

### 2. Base de présentation et principaux jugements et méthodes comptables

#### 2.1 Déclaration de conformité

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Bureau international des normes comptables (« IASB »).

Les états financiers vérifiés ont été approuvés par le conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 29 juin 2023.

#### 2.2 Base de présentation

Ces états financiers ont été préparés sur la base du coût historique. Le coût est enregistré sur la base de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs.

#### 2.3 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la SOVC.

#### 2.4 Normes comptables, amendements et interprétations publiés, mais pas encore entrés en vigueur

Aucune norme IFRS qui n'est pas encore en vigueur ne devrait avoir une incidence importante sur la SOVC.

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

*(en milliers de dollars canadiens)*

---

### 2.5 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, et sont par la suite évalués au coût amorti. La valeur comptable des créances clients et autres débiteurs est réduite par l'utilisation d'une provision pour les pertes de crédit attendues à long terme.

Les créances de rétrofacturation sont constituées des créances de rétrofacturation des fournisseurs et les créances commerciales sont constituées des créances des clients, moins les provisions pour pertes de crédit attendues. Les autres créances sont constituées de crédits de taxe sur les intrants récupérables, de créances diverses et d'intérêts à recevoir sur les soldes de trésorerie.

La valeur comptable des rétrofacturations et des créances commerciales est réduite par l'utilisation d'une provision lorsqu'il existe des preuves objectives que la SOVC ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus par une rétrofacturation de fournisseur ou une créance de client. La SOVC utilise une approche simplifiée pour la comptabilisation des créances clients et autres débiteurs et enregistre la provision pour pertes en tant que pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Il s'agit de l'insuffisance attendue des flux de trésorerie contractuels, compte tenu de l'éventualité d'une défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. La SOVC évalue la dépréciation des créances de rétrofacturation et des créances commerciales sur une base individuelle, car elles présentent des caractéristiques de risque de crédit distinctes. La SOVC constitue une provision sur les rétrofacturations des fournisseurs et les créances commerciales en tenant compte des indicateurs externes, des tendances économiques actuelles, de l'expérience historique et des prévisions concernant les conditions économiques futures. Lorsque les créances sont jugées irrécouvrables, elles sont déduites de la provision. La perte est comptabilisée en tant que frais de vente, généraux et administratifs dans l'état des résultats et du résultat global.

### 2.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, moins les frais de vente variables applicables.

Le coût comprend toutes les dépenses directes engagées pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, déduction faite des remises accordées par les fournisseurs. Les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation lorsque le coût des stocks n'est pas estimé recouvrable.

### 2.7 Immobilisations corporelles

Les dépenses d'investissement dont la durée de vie utile dépasse l'année en cours sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

L'amortissement est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global sur la durée de vie utile prévue de chaque composante majeure des immobilisations corporelles, en utilisant la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée et la méthode d'amortissement sont réexaminées à la fin de chaque période de référence, l'effet de tout changement d'estimation étant comptabilisé de manière prospective.

Le coût du remplacement ultérieur d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à la partie iront à la SOVC et si son coût peut être mesuré de manière fiable. La valeur comptable de l'immobilisation corporelle remplacée est décomptabilisée si elle est cédée ou si aucun avantage

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

*(en milliers de dollars canadiens)*

---

économique futur n'est attendu. Les coûts de l'entretien quotidien des biens immobiliers et des équipements sont comptabilisés en tant que dépenses au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

La durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles est la suivante :

|                         |                                                                                      |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Matériel informatique   | 4 ans                                                                                |
| Mobilier et agencements | 10 ans                                                                               |
| Améliorations locatives | Durée initiale du contrat de location de l'immeuble +<br>1 période de renouvellement |

Les immobilisations corporelles qui sont des travaux en cours sont évaluées au coût historique. L'amortissement commence lorsqu'ils sont prêts à être utilisés.

### 2.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée de vie utile estimée.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis à l'extérieur, dont la durée de vie utile est estimée à trois ou quatre ans.

### 2.9 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Après la comptabilisation d'un actif, une immobilisation corporelle ou incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour déterminer si une immobilisation corporelle ou incorporelle est dépréciée, la SOVC examine si :

- la valeur de l'actif a diminué de manière significative.
- des changements significatifs ayant des effets négatifs sur la SOVC sont intervenus et ont eu un impact sur l'utilisation de l'actif.
- la valeur comptable d'un actif net est significativement supérieure à sa valeur de marché.
- il existe des preuves d'obsolescence ou de dommages physiques ayant un impact significatif sur la situation financière de la SOVC.

Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité, doit être déterminée. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est estimée inférieure à sa valeur comptable, le montant de l'actif ou de l'UGT est réduit à sa valeur recouvrable.

Toute perte de valeur est comptabilisée comme une charge dans la période au cours de laquelle elle se produit.

### 2.10 Contrats de location

La SOVC évalue si un contrat est ou contient un contrat de location au début du contrat. Un contrat de location confère le droit de diriger l'utilisation et d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques d'un actif identifié pendant une période donnée, en échange d'une contrepartie.

---

## SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

### Notes sur les états financiers

*(en milliers de dollars canadiens)*

---

À l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur, la SOVC comptabilise un passif au titre de la location à la date de début du contrat de location. Le montant initial de la dette de location comprend la valeur actualisée des paiements de location pendant la durée du contrat de location. La durée du contrat de location est la période non résiliable pour laquelle la SOVC a le droit d'utiliser l'actif, y compris les périodes d'extension ou d'option de résiliation que la SOVC est raisonnablement certain d'exercer.

Les loyers sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux peut être facilement déterminé. Si ce taux ne peut être facilement déterminé, les loyers sont actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'Office de financement de l'Ontario à la date de début du contrat de location. Par la suite, le passif locatif est évalué en augmentant le passif pour refléter les intérêts et en diminuant le passif pour refléter les paiements. Le passif locatif est réévalué pour tenir compte d'une réévaluation ou d'une modification ou pour refléter les paiements fixes de la location en substance. Les loyers révisés sont actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC à la date de la réévaluation lorsque le taux implicite du contrat de location ne peut pas être facilement déterminé. Le montant de la réévaluation du passif locatif est reflété comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif du droit d'utilisation. L'exception est lorsque la valeur comptable de l'actif du droit d'utilisation a été ramenée à zéro, l'excédent étant alors comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont évalués au coût, qui comprend le montant initial du passif locatif, les loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant, moins les incitations reçues, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état à encourir. L'amortissement des actifs du droit d'utilisation est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global sur la durée du contrat de location, selon la méthode linéaire.

Les droits d'utilisation en cours de construction sont capitalisés lorsque les paiements de location sont effectués avant la date d'entrée en vigueur du contrat. Les droits d'utilisation en cours de construction ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas prêts à être utilisés. Les droits d'utilisation en cours de construction sont ensuite transférés dans leur catégorie respective et l'amortissement commence sur la durée du contrat de location.

À la fin de chaque contrat de location d'équipement de centre de distribution, la SOVC peut acheter l'actif sous-jacent au bailleur à une juste valeur de marché déterminée par un tiers. Les actifs achetés en droit d'utilisation continuent d'être classés comme tels, car la SOVC continue d'en diriger l'utilisation au cours de leur durée de vie économique. Les coûts d'achat peuvent être mesurés de manière fiable et les avantages économiques futurs sont probables. Après l'achat d'un droit d'utilisation, son coût est enregistré ou continue d'être enregistré en tant qu'actif de droit d'utilisation, et les coûts d'achat sont inclus dans la valeur comptable totale des actifs de droit d'utilisation. L'actif lié au droit d'utilisation est ensuite amorti de manière linéaire sur sa durée de vie économique utile restante. Les équipements achetés pour les centres de distribution ont une durée de vie utile estimée comprise entre huit et vingt ans.

Les contrats de location à court terme et les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur sont comptabilisés en comptabilisant les paiements au titre de la location de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

À titre de mesure pratique, l'IFRS 16 permet à un preneur de ne pas séparer les composantes autres que la location et de comptabiliser à la place tout contrat de location et les composantes autres que la location qui y sont associées comme un seul accord. La SOVC n'a pas utilisé cet expédient pratique, de sorte que la SOVC comptabilise chaque composante locative et toute composante non locative associée comme une composante locative distincte. Les éléments non locatifs, également appelés loyers variables, tels que les impôts fonciers, les frais de gestion et les

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

*(en milliers de dollars canadiens)*

---

services publics, ont été comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils étaient encourus tout au long de l'année.

### 2.11 Dettes fournisseurs et dettes diverses

Les dettes fournisseurs et dettes diverses sont classés et évalués au coût amorti car elles sont généralement à court terme et dues dans un délai d'un an à compter de la date de l'état de la situation financière. Les dettes commerciales ne portent pas intérêt et sont initialement évaluées à la juste valeur, puis réévaluées au coût amorti.

Les rétrofacturations des fournisseurs sont compensées avec les passifs lorsque la SOVC a un droit juridiquement exécutoire de compenser le montant de la créance et qu'il a l'intention de procéder à un règlement sur une base nette.

### 2.12 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, pour laquelle il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsqu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

### 2.13 Emprunts

Les emprunts sont des passifs financiers dont l'échéance initiale est supérieure à un an. Ils sont initialement évalués à la juste valeur diminuée des coûts de transaction et ensuite évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2.14 Avantages sociaux

#### Coûts des prestations de retraite

La SOVC fournit des prestations de retraite définies à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui le souhaitent) par l'intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). La province, qui est le seul promoteur de la CRFP et un promoteur conjoint de la Caisse de retraite du SEFPO, détermine la contribution annuelle de la SOVC à ces fonds. Étant donné que les promoteurs sont chargés de veiller à la viabilité financière de la caisse de retraite, les excédents et les engagements non financés découlant des évaluations actuarielles statutaires ne constituent pas des actifs ou des obligations de la SOVC.

La SOVC n'a pas d'obligation nette en ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, étant donné que ces régimes sont établis par la province de l'Ontario. La province de l'Ontario contrôle toutes les entités incluses dans les régimes de retraite. La SOVC a classé ces régimes comme des régimes d'État car il n'y a pas d'accord contractuel ou de politique déclarée pour imputer le coût net des prestations définies des régimes à la SOVC. Par conséquent, la SOVC comptabilise ces avantages postérieurs à l'emploi comme un régime à cotisations définies et les impute à l'état des résultats et des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle les cotisations deviennent exigibles.

#### Avantages sociaux à court terme

Les avantages sociaux à court terme sont des avantages dont on s'attend à ce qu'ils soient entièrement réglés dans les douze mois suivant la période de déclaration annuelle au cours de laquelle ils ont été acquis par les salariés.

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

*(en milliers de dollars canadiens)*

---

### Autres avantages sociaux à long terme

Les avantages sociaux autres que ceux fournis par la province comprennent la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT ») et l'invalidité de longue durée (« ILD »). Ces régimes fournissent des prestations de protection du revenu à long terme aux employés lorsqu'ils ne fournissent plus de service actif.

En tant qu'employeur mentionné à l'Annexe 2', la SOVC est un employeur auto-assuré et doit donc payer l'intégralité du coût des demandes d'indemnisation au fur et à mesure que les paiements sont dus et couvrir toutes les dépenses administratives liées à la CSPAAT. La CSPAAT conserve l'entière autorité sur le processus d'admissibilité des demandes de l'Annexe 2.

Les autres avantages sociaux à long terme sont des avantages sociaux dont on ne s'attend pas à ce qu'ils soient entièrement réglés dans les douze mois suivant la période de déclaration annuelle au cours de laquelle ils ont été acquis par les salariés. Les provisions pour avantages aux employés à long terme sont évaluées à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

## 2.15 Produits

Les produits provenant de la vente de marchandises en gros et du commerce électronique sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue de la vente de marchandises dans le cours normal des activités de la SOVC, moins les taxes applicables et les retours réels et attendus. Les produits provenant de la vente en gros et du commerce électronique sont comptabilisés lorsque le client reçoit le produit ou lors de la réception estimée par le client.

Les produits provenant du programme d'abonnement aux données sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue des participants au programme, déduction faite des taxes applicables. Les produits du programme d'abonnement aux données sont comptabilisés au moment où la redevance annuelle est facturée.

## 2.16 Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice et les autres coûts encourus pour remplir les obligations de performance envers les clients.

## 2.17 Autres produits

Les autres produits comprennent les revenus produits provenant des frais de retraitement des débits préautorisés facturés aux clients. Les produits provenant de ces frais peuvent être mesurés de manière fiable.

## 2.18 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts perçus sur les soldes de trésorerie.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts et les obligations résultant de contrats de location

Les produits et charges d'intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

---

### 2.19 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la SOVC devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, majorée ou minorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

L'évaluation des instruments financiers au cours des périodes suivantes et la comptabilisation des variations de la juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La SOVC a classé et évalué ses instruments financiers comme suit :

| <u>Actif/passif financier</u>        | <u>Mesure</u> |
|--------------------------------------|---------------|
| Trésorerie                           | Coût amorti   |
| Créances clients et autres débiteurs | Coût amorti   |
| Fournisseurs et dettes diverses      | Coût amorti   |
| Emprunts                             | Coût amorti   |

#### Coût amorti

Cette catégorie d'évaluation s'applique aux instruments financiers dans lesquels les actifs sont détenus en vue de la perception de flux de trésorerie contractuels dans lesquels les flux de trésorerie représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts. La trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les dettes commerciales et autres dettes et les emprunts sont évalués au coût amorti.

#### Évaluation de la juste valeur

La SOVC n'a pas d'instruments financiers évalués à la juste valeur.

### 2.20 Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle émette des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et la valeur comptable des actifs et des passifs, les informations sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que la valeur comptable des produits et des charges pour la période de référence. Ces estimations sont modifiées périodiquement et, lorsque des ajustements s'avèrent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les jugements et les principales sources d'incertitude en matière d'estimation qui ont un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les présents états financiers sont indiqués dans les notes pertinentes auxquelles se rapportent les estimations et les jugements.

#### Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, ce qui a obligé la SOVC à utiliser des estimations liées aux fluctuations de la démarque inconnue, aux prix futurs, à l'impact des rétrofacturations des fournisseurs sur le coût, à la saisonnalité et aux coûts nécessaires à la vente des stocks.

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

### Contrats de location

La direction exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans les principaux domaines locatifs, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option ne puisse être exercée. Les périodes couvertes par les options de renouvellement ne sont incluses dans la durée du contrat de location que si la direction est raisonnablement certaine de renouveler le contrat de location. La direction considère que le seuil de certitude raisonnable est élevé. Des changements dans l'environnement économique ou dans l'industrie du cannabis peuvent avoir un impact sur l'évaluation de la durée des contrats de location par la direction, et tout changement dans l'estimation de la durée des contrats de location par la direction peut avoir un impact significatif sur l'état de la situation financière et l'état des résultats et du résultat global de la SOVC.

Pour déterminer la valeur comptable des actifs liés aux droits d'utilisation et des passifs locatifs, la SOVC est tenue d'estimer le taux d'emprunt marginal spécifique à chaque actif loué si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facile à déterminer. La direction détermine le taux d'emprunt marginal en utilisant le taux applicable de l'Office ontarien de financement (« OOF ») à la date de début du contrat de location.

### Provisions

Des provisions ont été constituées pour certains avantages aux employés, les retours de ventes et les résiliations de contrats. Ces provisions sont des estimations, les coûts réels et l'échéance des flux de trésorerie futurs dépendant d'événements futurs. Toute différence entre les attentes et le passif futur réel sera comptabilisée dans la période où cette détermination est faite.

## 3. Trésorerie

La trésorerie au 31 mars 2023 comprend les comptes bancaires portant intérêt. La SOVC ne détenait aucun équivalent de trésorerie au 31 mars 2023 (néant en 2022).

## 4. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs comprennent les éléments suivants :

|                                                            | 31 mars 2023 | 31 mars 2022 |
|------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Créances de rétrofacturation                               | 910          | 252          |
| Créances clients                                           | 460          | 34           |
| Provision pour pertes de crédit attendues                  | (916)        | (31)         |
| Crédits de taxe sur les intrants recouvrables <sup>1</sup> | 30           | -            |
| Créances diverses                                          | 316          | 379          |
| Intérêts à recevoir                                        | 2 291        | 335          |
|                                                            | 3 091        | 969          |

La valeur comptable des créances clients et autres débiteurs est proche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Les créances de rétrofacturation sont constituées des soldes de rétrofacturation des fournisseurs au titre de la protection des prix ou des produits retournés. Les créances commerciales sont constituées des soldes des clients grossistes. La valeur comptable des créances de rétrofacturation et des créances commerciales est réduite par l'utilisation d'une provision à des niveaux considérés comme adéquats pour absorber les pertes de crédit. Les recouvrements

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

ultérieurs de créances précédemment provisionnées sont crédités aux frais de vente, généraux et administratifs.

Le montant des pertes de crédit attendues à vie sur les créances clients et autres débiteurs, en particulier les créances de rétrofacturation et les créances commerciales, s'élève à 916 \$ (31 \$ en 2022). Des informations sur l'exposition de la SOVC aux risques de crédit et l'analyse relative à la provision pour pertes de crédit attendues figurent à la note 17.

### 5. Stocks

Le coût des stocks vendus et comptabilisés dans le coût des ventes au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 était de 1 151 144 \$ (890 246 \$ en 2022). Ce montant comprend des dépréciations de stocks constatées au cours de l'exercice de 10 481 \$ (4 015 \$ en 2022). Les dépréciations et les reprises sont incluses dans le coût des ventes des stocks. Aucun stock n'est donné en garantie.

Les réductions de valeur de la période précédente sont reprises au cours de l'exercice du fait de la vente ou de la rétrofacturation du coût des stocks au vendeur lors de leur retour ou de leur destruction.

### 6. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette et les variations du coût et de l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles et incorporelles.

Continuité des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2023 :

|                                  | Matériel<br>informatique | Mobilier et<br>agencements | Logiciels<br>informatiques | Améliorations<br>locatives | Améliorations<br>locatives en<br>cours | Total        |
|----------------------------------|--------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------------------|--------------|
| <b>Coût</b>                      |                          |                            |                            |                            |                                        |              |
| Solde au<br>31 mars 2022         | 1 029                    | 1 389                      | 15                         | 2 557                      | 40                                     | 5 030        |
| Acquisitions                     | 450                      | -                          | -                          | 9                          | 96                                     | 555          |
| Cessions                         | (49)                     | (5)                        | (4)                        | -                          | -                                      | (58)         |
| Transferts                       | -                        | -                          | -                          | 76                         | (76)                                   | -            |
| <b>Solde au<br/>31 mars 2023</b> | <b>1 430</b>             | <b>1 384</b>               | <b>11</b>                  | <b>2 642</b>               | <b>60</b>                              | <b>5 527</b> |
| <b>Amortissement cumulé</b>      |                          |                            |                            |                            |                                        |              |
| Solde au<br>31 mars 2022         | 674                      | 385                        | 11                         | 365                        | -                                      | 1 435        |
| Amortissement                    | 241                      | 138                        | 2                          | 215                        | -                                      | 596          |
| Cessions                         | (48)                     | (2)                        | (3)                        | -                          | -                                      | (53)         |
| <b>Solde au<br/>31 mars 2023</b> | <b>867</b>               | <b>521</b>                 | <b>10</b>                  | <b>580</b>                 | <b>-</b>                               | <b>1 978</b> |
| <b>Valeur comptable</b>          |                          |                            |                            |                            |                                        |              |
| Au 31 mars 2022                  | 355                      | 1 004                      | 4                          | 2 192                      | 40                                     | 3 595        |
| <b>Au 31 mars 2023</b>           | <b>563</b>               | <b>863</b>                 | <b>1</b>                   | <b>2 062</b>               | <b>60</b>                              | <b>3 549</b> |

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Continuité des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2022 :

|                              | Matériel<br>informatique | Mobilier et<br>agencements | Logiciels<br>informatiques | Améliorations<br>locatives | Améliorations<br>locatives en<br>cours | Total        |
|------------------------------|--------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------------------|--------------|
| <b>Coût</b>                  |                          |                            |                            |                            |                                        |              |
| Solde au 31 mars 2021        | 895                      | 1 343                      | 15                         | 1 165                      | 1 174                                  | 4 592        |
| Acquisitions                 | 158                      | 48                         | -                          | 62                         | 196                                    | 464          |
| Transfert                    | -                        | -                          | -                          | 1 330                      | (1 330)                                | -            |
| Cessions                     | (24)                     | (2)                        | -                          | -                          | -                                      | (26)         |
| <b>Solde au 31 mars 2022</b> | <b>1 029</b>             | <b>1 389</b>               | <b>15</b>                  | <b>2 557</b>               | <b>40</b>                              | <b>5 030</b> |
| <b>Amortissement cumulé</b>  |                          |                            |                            |                            |                                        |              |
| Solde au 31 mars 2021        | 458                      | 253                        | 7                          | 169                        | -                                      | 887          |
| Amortissement                | 235                      | 133                        | 4                          | 196                        | -                                      | 568          |
| Cessions                     | (19)                     | (1)                        | -                          | -                          | -                                      | (20)         |
| <b>Solde au 31 mars 2022</b> | <b>674</b>               | <b>385</b>                 | <b>11</b>                  | <b>365</b>                 | <b>-</b>                               | <b>1 435</b> |
| <b>Valeur comptable</b>      |                          |                            |                            |                            |                                        |              |
| Au 31 mars 2021              | 437                      | 1 090                      | 8                          | 996                        | 1 174                                  | 3 705        |
| <b>Au 31 mars 2022</b>       | <b>355</b>               | <b>1 004</b>               | <b>4</b>                   | <b>2 192</b>               | <b>40</b>                              | <b>3 595</b> |

## 7. Contrats de location

### a) Dettes de location

Le tableau suivant les variations de la dette locative pour l'exercice clos le 31 mars 2023 :

|                              | Locaux de<br>bureau | Locaux du<br>centre de<br>distribution | Équipement du<br>centre de<br>distribution | Total         |
|------------------------------|---------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------|---------------|
| <b>Solde au 31 mars 2022</b> | <b>10 050</b>       | <b>32 251</b>                          | <b>8 650</b>                               | <b>50 951</b> |
| Acquisitions                 | 26                  | -                                      | -                                          | 26            |
| Modifications                | (1)                 | -                                      | (12)                                       | (13)          |
| Paievements de principal     | (695)               | (1 170)                                | (2 096)                                    | (3 961)       |
| <b>Solde au 31 mars 2023</b> | <b>9 380</b>        | <b>31 081</b>                          | <b>6 542</b>                               | <b>47 003</b> |
|                              |                     |                                        | <b>31 mars 2023</b>                        | 31 mars 2022  |
| Portion actuelle             |                     |                                        | <b>4 143</b>                               | 3 954         |
| Portion à long terme         |                     |                                        | <b>42 860</b>                              | 46 997        |
|                              |                     |                                        | <b>47 003</b>                              | <b>50 951</b> |

Les intérêts débiteurs sur ces obligations de location pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été de 1 127 \$ (1 013 \$ en 2022). Le total des sorties de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2023 a été de 5 088 \$ (4 454 \$ en 2022), y compris les intérêts.

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

### Analyse des échéances des dettes de location

L'analyse des échéances des obligations de location reflétant les paiements contractuels futurs qui devraient être effectués au cours des cinq prochaines années et au-delà se présente comme suit :

|                                                        | 31 mars 2023  |
|--------------------------------------------------------|---------------|
| Moins d'un an                                          | 5 108         |
| D'un à cinq ans                                        | 16 533        |
| Au-delà de cinq ans                                    | 33 805        |
| <b>Total des paiements de location non actualisés</b>  | <b>55 446</b> |
| Moins : Intérêts implicites sur le contrat de location | (8 443)       |
| <b>Total des paiements de location actualisés</b>      | <b>47 003</b> |

### Contrats de location de faible valeur

Les charges liées aux contrats de location de faible valeur (mobilier de bureau de centre de distribution de faible valeur, agencements et matériel informatique) comptabilisées selon la méthode linéaire sur des durées de location allant de 36 mois à 60 mois se sont élevées à 209 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (362 \$ en 2022). Au 31 mars 2023, les engagements pour les contrats de location de faible valeur s'élèvent à 211 \$ (420 \$ en 2022).

### Contrat pour les locaux à usage de bureaux

La SOVC a conclu un contrat de location pour des locaux à usage de bureaux au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020. Le contrat de location est d'une durée de 5 ans avec deux prolongations optionnelles de 5 ans chacune. Les paiements de location ont été actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'Office ontarien de financement OOF à la date d'entrée en vigueur du contrat de location.

### Contrat pour les locaux du centre de distribution

La SOVC a conclu un contrat de location pour un centre de distribution au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021. Le contrat de location est d'une durée de 10 ans avec deux prolongations optionnelles de 5 ans chacune. Les paiements de location ont été actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'Office ontarien de financement OOF à la date d'entrée en vigueur du contrat de location.

### Équipement du centre de distribution - loué

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la SOVC a conclu des contrats de location de matériel supplémentaire pour le centre de distribution. La durée des contrats de location varie de 36 mois à 60 mois, avec des prolongations facultatives d'un an. Les paiements de location ont été actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'Office ontarien de financement OOF à la date d'entrée en vigueur du contrat de location.

### Équipement du centre de distribution - acheté

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la SOVC a choisi d'acheter les actifs sous-jacents des contrats de location d'équipement des centres de distribution qui ont expiré à une juste valeur marchande de pleine concurrence déterminée à la fin de chaque période de location. Les coûts d'achat mesurables ont été ajoutés à la valeur comptable du droit d'utilisation à la fin de la durée du contrat de location. Les valeurs comptables restantes des actifs achetés sont amorties sur leur durée de vie économique utile restante.

### Paiements variables au titre de la location

Le total des charges de location variables qui ne sont pas incluses dans l'évaluation des obligations de location s'élève à 584 \$ (671 \$ en 2022).

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

### b) Actifs au titre du droit d'utilisation

Le tableau suivant présente l'évolution du coût des actifs au titre du droit d'utilisation pour l'exercice clos le 31 mars 2023 :

|                              | Locaux de bureau | Locaux du centre de distribution | Équipement du centre de distribution | Équipement du centre de distribution en construction | Total         |
|------------------------------|------------------|----------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Coût</b>                  |                  |                                  |                                      |                                                      |               |
| Solde au 31 mars 2022        | 11 577           | 33 539                           | 12 270                               | -                                                    | 57 386        |
| Acquisitions                 | 26               | -                                | -                                    | 222                                                  | 248           |
| Modifications                | -                | -                                | (124)                                | -                                                    | (124)         |
| <b>Solde au 31 mars 2023</b> | <b>11 603</b>    | <b>33 539</b>                    | <b>12 146</b>                        | <b>222</b>                                           | <b>57 510</b> |
| <b>Amortissement cumulé</b>  |                  |                                  |                                      |                                                      |               |
| Solde au 31 mars 2022        | 2 277            | 2 750                            | 2 429                                | -                                                    | 7 456         |
| Amortissement                | 771              | 1 649                            | 2 407                                | -                                                    | 4 827         |
| Modifications                | -                | -                                | (124)                                | -                                                    | (124)         |
| <b>Solde au 31 mars 2023</b> | <b>3 048</b>     | <b>4 399</b>                     | <b>4 712</b>                         | <b>-</b>                                             | <b>12 159</b> |
| <b>Valeur comptable</b>      |                  |                                  |                                      |                                                      |               |
| Au 31 mars 2022              | 9 300            | 30 789                           | 9 841                                | -                                                    | 49 930        |
| <b>Solde au 31 mars 2023</b> | <b>8 555</b>     | <b>29 140</b>                    | <b>7 434</b>                         | <b>222</b>                                           | <b>45 351</b> |

L'équipement du centre de distribution se compose d'actifs loués et d'actifs achetés au titre du droit d'utilisation.

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution du coût des actifs au titre du droit d'utilisation pour l'exercice clos le 31 mars 2022 :

|                              | Locaux de bureau | Locaux du centre de distribution | Équipement du centre de distribution | Équipement du centre de distribution en construction | Total         |
|------------------------------|------------------|----------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Coût</b>                  |                  |                                  |                                      |                                                      |               |
| Solde au Mars 31 2021        | 11 577           | 34 582                           | 5 345                                | 252                                                  | 51 756        |
| Acquisitions                 | -                | -                                | 6 014                                | 708                                                  | 6 722         |
| Modifications                | -                | -                                | (5)                                  | -                                                    | (5)           |
| Transferts                   | -                | -                                | 916                                  | (916)                                                | -             |
| Cessions                     | -                | (1 043)                          | -                                    | -                                                    | (1 043)       |
| Radiation                    | -                | -                                | -                                    | (44)                                                 | (44)          |
| <b>Solde au 31 mars 2022</b> | <b>11 577</b>    | <b>33 539</b>                    | <b>12 270</b>                        | <b>-</b>                                             | <b>57 386</b> |
| <b>Amortissement cumulé</b>  |                  |                                  |                                      |                                                      |               |
| Solde au 31 mars 2021        | 1 518            | 2 096                            | 822                                  | -                                                    | 4 436         |
| Amortissement                | 759              | 1 697                            | 1 607                                | -                                                    | 4 063         |
| Transferts                   | -                | -                                | -                                    | -                                                    | -             |
| Cessions                     | -                | (1 043)                          | -                                    | -                                                    | (1 043)       |
| <b>Solde au 31 mars 2022</b> | <b>2 277</b>     | <b>2 750</b>                     | <b>2 429</b>                         | <b>-</b>                                             | <b>7 456</b>  |
| <b>Valeur comptable</b>      |                  |                                  |                                      |                                                      |               |
| Au 31 mars 2021              | 10 059           | 32 486                           | 4 523                                | 252                                                  | 47 320        |
| <b>Solde au 31 mars 2022</b> | <b>9 300</b>     | <b>30 789</b>                    | <b>9 841</b>                         | <b>-</b>                                             | <b>49 930</b> |

L'équipement du centre de distribution se compose d'actifs loués et d'actifs achetés au titre du droit d'utilisation.

## 8. Fournisseurs et dettes diverses

Les fournisseurs et dettes diverses comprennent ce qui suit :

|                                                      | 31 mars 2023   | 31 mars 2022   |
|------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Stocks à payer et charges à payer                    | 128 682        | 164 683        |
| Rétrofacturations compensées par des dettes de stock | (9 999)        | (4 317)        |
| Autres dettes fournisseurs et charges à payer        | 11 971         | 8 968          |
| Crédits d'impôt sur les intrants à payer             | 4 339          | 2 476          |
| Produit reporté                                      | 85             | 58             |
| Dépôts des clients                                   | 185            | 257            |
|                                                      | <b>135 263</b> | <b>172 125</b> |

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

La juste valeur des dettes commerciales et autres dettes est proche de leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme.

### 9. Provisions

Les tableaux suivants présentent les changements apportés aux provisions de la SOVC :

Continuité des provisions pour l'exercice clos le 31 mars 2023

|                                                              | Résiliations<br>de contrats | Avantages<br>sociaux à<br>court terme | Autre      | Total        |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|------------|--------------|
| Solde au 31 mars 2022                                        | -                           | 1 169                                 | 572        | 1 741        |
| Provisions complémentaires constatées au cours<br>l'exercice | 90                          | 1 216                                 | 56         | 1 362        |
| Utilisation de la provision                                  | -                           | (1 047)                               | (92)       | (1 139)      |
| Reprise de provisions non utilisées                          | -                           | (122)                                 | (7)        | (129)        |
| <b>Solde au 31 mars 2023</b>                                 | <b>90</b>                   | <b>1 216</b>                          | <b>529</b> | <b>1 835</b> |

Continuité des provisions pour l'exercice clos le 31 mars 2022

|                                                              | Avantages sociaux à<br>court terme | Autre      | Total        |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------|--------------|
| Solde au 31 mars 2021                                        | 1 254                              | 541        | 1 795        |
| Provisions complémentaires constatées au cours<br>l'exercice | 1 169                              | 251        | 1 420        |
| Utilisation de la provision                                  | (1 254)                            | (220)      | (1 474)      |
| <b>Solde au 31 mars 2022</b>                                 | <b>1 169</b>                       | <b>572</b> | <b>1 741</b> |

|                      | 31 mars 2023 | 31 mars 2022 |
|----------------------|--------------|--------------|
| Portion actuelle     | 1 362        | 1 261        |
| Portion à long terme | 473          | 480          |
|                      | <b>1 835</b> | <b>1 741</b> |

La provision pour avantages aux employés comprend les avantages sociaux à court terme qui devraient être payés au cours de l'année suivante. Les autres provisions comprennent une provision pour retours sur ventes et des avantages sociaux à long terme (voir note 2.14). La provision pour retours sur ventes (« Autres ») est estimée sur la base des tendances historiques des retours sur ventes.

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

### 10. Emprunts

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, la SOVC a contracté un prêt à terme non renouvelable de 10 ans prêt de l'OOF auprès de OOF pour un montant de 81 405 \$ qui porte intérêt au taux de 2,79 % par an, composé semestriellement, et qui est remboursable en versements semestriels égaux de 4 693 \$. Le prêt n'est pas garanti et vient à échéance le 1er janvier 2030.

Au 31 mars 2023, les changements dans les emprunts sont les suivants :

|                              | Prêt de l'OOF |               |
|------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Solde au 31 mars 2022</b> |               | 67 341        |
| Paielements de principal     |               | (9 386)       |
| Accroissement des intérêts   |               | 1 760         |
| <b>Solde au 31 mars 2023</b> |               | <b>59 715</b> |

|                                      | 31 mars 2023   | 31 mars 2022 |
|--------------------------------------|----------------|--------------|
| Prêt de l'OOF                        | <b>59 715</b>  | 67 341       |
| Moins : partie courante des emprunts | <b>(9 386)</b> | (9 386)      |
| Emprunts à long terme                | <b>50 329</b>  | 57 955       |

La juste valeur des emprunts au 31 mars 2023 est proche de leur valeur comptable.

### 11. Produits

Les produits sont constituées des ventes de produits et d'accessoires de cannabis, déduction faite des retours et des frais de livraison, et sont comptabilisées au moment où le client reçoit le produit.

|                                    | Pour l'exercice clos le<br>31 mars 2023 | Pour l'exercice clos<br>le 31 mars 2022 |
|------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Produits de la vente en gros       | <b>1 431 212</b>                        | 1 107 774                               |
| Produits du commerce électronique  | <b>42 789</b>                           | 72 693                                  |
| Programme d'abonnement aux données | <b>483</b>                              | 382                                     |
|                                    | <b>1 474 484</b>                        | 1 180 849                               |

Les pertes de crédit subies sur les transactions de commerce électronique se sont élevées à 34 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (35 \$ en 2022). Voir la note 17.

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

### 12. Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des produits vendus, déterminé par la méthode du coût moyen pondéré, ainsi que d'autres coûts encourus par la SOVC pour remplir ses obligations contractuelles à l'égard des clients.

|                               | Pour l'exercice clos<br>le 31 mars 2023 | Pour l'exercice clos<br>le 31 mars 2022 |
|-------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Coût des marchandises vendues | 1 117 114                               | 890 246                                 |
| Frais de livraison            | 33 789                                  | 23 945                                  |
| Frais de transaction          | 241                                     | 328                                     |
|                               | <b>1 151 144</b>                        | <b>914 519</b>                          |

### 13. Autres produits

Les autres produits comprennent les éléments suivants :

|                                          | Pour l'exercice clos le<br>31 mars 2023 | Pour l'exercice clos le<br>31 mars 2022 |
|------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Droits, frais et honoraires              | 67                                      | 19                                      |
| Gain sur la cession d'actifs immobilisés | -                                       | 3                                       |
|                                          | <b>67</b>                               | <b>22</b>                               |

### 14. Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les éléments suivants :

|                                                                | Pour l'exercice clos<br>le 31 mars 2023 | Pour l'exercice clos<br>le 31 mars 2022 |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Salaires et avantages                                          | 39 335                                  | 32 924                                  |
| Entrepôt et logistique                                         | 36 663                                  | 28 884                                  |
| Systèmes d'information et soutien technologique                | 6 862                                   | 5 189                                   |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation      | 4 827                                   | 4 063                                   |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 596                                     | 568                                     |
| Dépenses liées aux médias                                      | 3 539                                   | 954                                     |
| Services contractuels                                          | 3 126                                   | 2 704                                   |
| Services professionnels                                        | 2 855                                   | 1 825                                   |
| Assurance                                                      | 1 429                                   | 1 246                                   |
| Traitement des transactions de commerce électronique           | 1 067                                   | 1 405                                   |
| Frais d'occupation                                             | 945                                     | 844                                     |
| Provision (recouvrement) pour créances douteuses               | 930                                     | (97)                                    |
| Services de recrutement                                        | 135                                     | 140                                     |
| Perte sur la cession d'actifs immobilisés                      | 5                                       | 8                                       |
| Autres dépenses                                                | 729                                     | 395                                     |
|                                                                | <b>103 043</b>                          | <b>81 052</b>                           |

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

### 15. Produits et charges financiers

Les produits financiers et les charges financières comprennent ce qui suit :

|                                                      | Pour l'exercice clos<br>le 31 mars 2023 | Pour l'exercice clos<br>le 31 mars 2022 |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Revenus d'intérêts sur les soldes bancaires          | 16 769                                  | 2 118                                   |
| Charges d'intérêt des obligations locatives (note 7) | (1 127)                                 | (1 013)                                 |
| Charge d'intérêts sur l'emprunt de l'OOF (note 10)   | (1 760)                                 | (1 974)                                 |
|                                                      | 13 882                                  | (869)                                   |

### 16. Avantages postérieurs à l'emploi et autres prestations à long terme

#### (i) Prestations de retraite des employés

Au cours de l'année, la SOVC a versé des cotisations aux régimes de retraite s'élevant à 2 625 \$ (2 350 \$ en 2022). Ces montants sont inclus dans les charges salariales et sociales et présentés dans les frais de vente, les frais généraux et les frais administratifs dans l'état des résultats et du résultat global.

#### (ii) Autres régimes d'avantages aux employés à long terme

Les autres avantages aux employés à long terme fournis par la SOVC comprennent les prestations de protection du revenu à long terme.

Au 31 mars 2023, le passif au titre des prestations de protection du revenu à long terme comptabilisé s'élevait à 473 \$ (480 \$ en 2022) et était inclus dans l'état des résultats et du résultat global.

### 17. Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie et la politique de gestion du risque de crédit client de la SOVC concernant la gestion des risques financiers et les contrôles internes établissent un cadre prudentiel pour l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle des risques financiers. Ces politiques constituent un élément fondamental de la stratégie à long terme de la SOVC, couvrant des domaines tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. L'approche de la gestion des risques financiers de la SOVC consiste à minimiser les effets négatifs potentiels de ces risques sur ses performances financières. La SOVC est exposée aux risques financiers suivants :

#### (a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière due au fait qu'une contrepartie financière ou un autre tiers ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la SOVC.

La SOVC minimise le risque de crédit sur ses comptes de trésorerie en limitant ses opérations bancaires et sa gestion de trésorerie à des accords avec des banques de l'annexe I. Le paiement des commandes des détaillants agréés est effectué par débit préautorisé au moment de l'expédition, ou prépayé, ce qui rend la probabilité d'une perte de crédit très faible. Le paiement des commandes des clients du commerce électronique est autorisé à la caisse, ce qui rend la probabilité d'une perte de crédit très faible. En outre, la SOVC utilise divers

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

outils de détection des fraudes pour identifier les transactions de commerce électronique à haut risque. Ces pratiques permettent à la SOVC de minimiser le risque de crédit lié aux clients.

La SOVC est exposé au risque de crédit dans les cas où des rétrofacturations sont émises par la SOVC vers les fournisseurs, ce qui entraîne des soldes dus à la SOVC et des créances sur les clients. La SOVC atténue ce risque en examinant la position des créances par rapport aux futurs achats de stocks planifiés en vue d'une éventuelle compensation avec la créance, le cas échéant. La SOVC analyse également la santé financière des fournisseurs et des clients et évalue leur capacité à remplir leurs obligations sur la base des informations disponibles, ainsi qu'en menant activement des activités de recouvrement pour contribuer à atténuer le risque de non-paiement résultant des rétrofacturations aux fournisseurs et des créances sur les clients. Une évaluation des risques est effectuée périodiquement et une provision pour pertes de crédit attendues est constituée en fonction des résultats de l'évaluation des risques. Les rétrofacturations et les créances commerciales sont décomptabilisées lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement.

La SOVC applique le modèle simplifié de la norme IFRS 9, qui consiste à comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour toutes les rétrofacturations de fournisseurs et les créances commerciales, car ces éléments ne comportent pas de composante financière importante.

La SOVC estime que les pertes de crédit attendues à vie, en particulier sur les rétrofacturations et les créances commerciales, au 31 mars 2023, s'élèvent à 916 \$ (31 \$ en 2022). Les changements dans les provisions pour pertes liées aux rétrofacturations des fournisseurs et aux créances commerciales sont les suivants :

|                                                                  | 31 mars 2023 | 31 mars 2022 |
|------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Solde initial                                                    | 31           | 217          |
| Déduction pour perte constatée au cours de l'exercice            | 952          | 9            |
| Déduction pour perte utilisée au cours de l'année                | (67)         | -            |
| Déduction pour perte non utilisée et reprise au cours de l'année | -            | (195)        |
| Solde de clôture                                                 | 916          | 31           |

Les détails de l'ancienneté de la SOVC en ce qui concerne la rétrofacturation des fournisseurs et les créances commerciales sont les suivants :

|                                                           | 31 mars 2023 | 31 mars 2022 |
|-----------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| En souffrance depuis moins de 60 jours                    | 991          | 46           |
| En souffrance depuis 61 à 180 jours                       | 280          | -            |
| En souffrance depuis plus de 180 jours                    | 99           | 206          |
| <b>Total</b>                                              | <b>1 370</b> | <b>252</b>   |
| Moins : Déduction pour pertes                             | (916)        | (31)         |
| <b>Rétrofacturation et créances commerciales (nettes)</b> | <b>454</b>   | <b>221</b>   |

Les pertes de crédit encourues sont dues à des transactions frauduleuses avec des clients du commerce électronique qui ont lieu après l'expédition des produits. Voir les notes 4 et 11.

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

*(en milliers de dollars canadiens)*

---

### **(b) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la SOVC ne dispose pas des liquidités nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance.

La SOVC cherche à limiter son risque de liquidité en surveillant et en gérant activement ses réserves de trésorerie disponibles afin de s'assurer qu'elle dispose à tout moment d'un accès suffisant aux liquidités pour faire face à ses obligations financières lorsqu'elles sont dues ainsi qu'à celles liées à des événements imprévus. En outre, la SOVC a élaboré des politiques et des pratiques visant à maximiser le fonds de roulement.

Les dettes commerciales et autres dettes sont toutes dues dans un délai d'un an à compter de la date de l'état de la situation financière. Voir la note 7 pour l'analyse des échéances des dettes de location reflétant les paiements contractuels restants et la note 10 pour les informations relatives aux paiements semestriels restants sur les emprunts jusqu'à leur échéance en 2030.

### **(c) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie associés à un instrument fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La SOVC est exposée à un risque de taux d'intérêt minimal lié aux obligations de location, car les taux sont déterminés à la date d'entrée en vigueur, et à un risque minimal sur le solde de son prêt dû à l'OOF, car des taux d'intérêt amortissables sur 10 ans sont appliqués (voir la note 10).

Selon l'évaluation de la SOVC, l'impact des variations des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence significative sur le produit net.

## **18. Gestion du capital**

La SOVC est une société sans capital social. Sa structure de capital est constituée d'emprunts et de capitaux propres accumulés. Le total du capital géré au 31 mars 2023 est de 518 416 \$ (291 796 \$ en 2022).

Les objectifs de la SOVC en matière de gestion du capital sont de préserver le capital et de maintenir des liquidités suffisantes pour faire face aux engagements financiers futurs, y compris le remboursement des emprunts contractés auprès de l'OOF. En atteignant ces objectifs, la SOVC est en mesure de financer sa croissance future.

Le conseil d'administration est responsable de la supervision de la direction, y compris des politiques liées à la gestion des risques financiers. La direction de la SOVC est chargée de superviser la structure de son capital et d'atténuer les risques financiers en réponse à l'évolution des conditions économiques.

La SOVC n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes sur les états financiers

*(en milliers de dollars canadiens)*

---

### 19. Parties liées

Les parties liées à la SOVC sont la province et ses administrations, agences, ministères, sociétés de la Couronne, ainsi que les principaux dirigeants de la SOVC, les membres de la famille proche de ces personnes ou les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par ces personnes.

Les transactions suivantes ont été effectuées avec des parties liées et comptabilisées à la valeur d'échange.

#### (a) Office ontarien de financement

Au 31 mars 2023, la valeur comptable de l'emprunt à terme de 10 ans auprès de l'OOF (voir la note 10) est de 59 715 \$ (67 341 \$ en 2022), y compris les intérêts courus de 408 \$ (463 \$ en 2022).

#### (b) Commission du régime de retraite de l'Ontario, Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario et Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Les cotisations aux régimes de retraite concernant les avantages postérieurs à l'emploi et les charges à payer pour les autres régimes d'avantages à long terme sont indiquées dans la note 16.

#### (c) Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la SOVC. Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration ainsi que le président et le directeur général et les principaux cadres supérieurs de la SOVC. Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité journalière pour leur participation à des réunions régulières et pour leur participation au comité des finances et de la gouvernance et au comité des ressources humaines et des rémunérations.

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice clos le 31 mars 2023 s'est élevée à 3 114 \$ (3 503 \$ en 2022), composée de salaires et d'avantages aux employés, d'indemnités journalières des administrateurs et d'autres avantages aux employés à court terme.

### 20. Éventualités

#### Lettre de crédit de soutien

Afin de répondre aux exigences de paiement des cotisations telles que définies dans l'accord du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), la SOVC a conclu avec l'une de ses institutions financières une lettre de crédit de soutien irrévocable d'un montant de 350 \$. Le bénéficiaire de cette lettre de crédit est le SEFPO. L'objectif de cette lettre de crédit est de disposer de fonds pouvant être tirés et payables au SEFPO dans le cas où un paiement de cotisation ne serait pas effectué à un moment quelconque de la participation de la SOVC au régime de retraite OP Trust du SEFPO. Cette lettre de crédit de soutien est irrévocable, porte une commission au taux quotidien de 0,50 % payée d'avance et est renouvelée chaque année à condition que la SOVC reste participante.

Aucun montant n'a été prélevé sur la lettre de crédit de soutien au cours de la période et au 31 mars 2023 (néant en 2022).

---

## SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

### Notes sur les états financiers

*(en milliers de dollars canadiens)*

---

#### Autres éventualités

La SOVC est impliqué dans diverses actions en justice découlant du cours normal et de la conduite des affaires. Compte tenu de la difficulté inhérente à prévoir l'issue de ces affaires, la SOVC n'est pas en mesure d'indiquer quelle sera l'issue finale de ces affaires. Toutefois, sur la base de l'évaluation juridique et des informations actuellement disponibles, la SOVC ne pense pas que les dettes éventuelles résultant de litiges en cours auront un effet significatif sur les états financiers. Les règlements éventuels concernant ces passifs éventuels seront comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils interviendront.

#### **21. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'année en cours.